

7743239

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2022
Retour Préfecture : 04/07/2022



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 19 mai 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 mai 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	5
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022. APPROBATION.....	6
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	6
6 - NORD FRANCE INVEST. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	6
7 - PROGRAMME ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE2).APPEL A PROJET MERISIER.....	7
8 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 1ERE REPARTITION. ANNEE 2022.7	
41- BOIS DE FREMONTIERS. PLANTATION DE 21,8 HECTARES. FINANCEMENT DU PLAN DE	
RELANCE DE L'ETAT. APPROBATION.	8
42 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS	
DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMME GLOBAL D' ACTIONS PAR LE	
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2022.	
CONVENTION.....	9
43 - INSTALLATION D'UNE TABLE D'INTERPRETATION SUR LES HORTILLONNAGES PAR LE CONSEIL	
DEPARTEMENTAL. CONVENTION.....	10
9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. FOURNITURE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS ET	
MATERIELS ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE. AFFECTATION DES	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	10
10 - QUERRIEU. EFFACEMENT DES RESEAUX. ROUTE NATIONALE. PARTICIPATION FINANCIERE ET	
FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	11
13 - FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE SA FORMATION	
SPECIALISEE. DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE....	11
11 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE. DEBAT OBLIGATOIRE.	12
12 - PROTOCOLE TELETRAVAIL ET REGLES DE GESTION.....	13
14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. QUALITE DE SERVICE, VELOS ET MATERIELS POUR	
BUSCYCLETTE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	14
15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MISE EN ACCESSIBILITE QUAI BUS. AFFECTATION DES	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	17
16 - EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS, DES SERVICES LIES A L'USAGE DU	
VELO, ET DES SERVICES ANNEXES. RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.	
CHOIX DU MODE DE GESTION.....	17
18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AIDES FINANCIERES AUX ENTREPRISES. AFFECTATION DES	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	21
19 - ASSOCIATION DES HORTILLONS. SOUTIEN A LA CULTURE MARAICHERE. SUBVENTION	
EXCEPTIONNELLE. CONVENTION.....	22

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE L'ANCIEN EVECHE ABRITANT L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.....	23
21 - ZAC JULES VERNE. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L). ANNEES 2019 ET 2020. AVENANT N°12.....	23
22 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES. ANNEE 2022.	24
23 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. ADUGA. PARTICIPATION FINANCIERE. ANNEE 2022. CONVENTION.....	24
17 - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU GRAND AMIENOIS. PLAN D'ACTION AIR. ETUDE D'OPPORTUNITE D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS-MOBILITE. APPROBATION.....	25
24 - VALORISATION FINANCIERE DES OPERATIONS ELIGIBLES AUX CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE. APPEL A PARTENARIAT.	30
25 - METHANISATION AGRICOLE. DELIBERATION CADRE. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET. CONVENTION DE PARTENARIAT.	31
26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRANSFORMATION DE LA BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	34
27 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023. ACTUALISATION DES TRANCHES QFI ET DES TARIFS.....	35
28 - BOVES. FOUILLE PROGRAMMEE. PARTENARIAT ET MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU CENTRE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE MEDIEVALE DES ETABLISSEMENTS RELIGIEUX (CAHMER). CONVENTIONS.	35
29 - AMIENS. PARC ZOOLOGIQUE. JEU UNE NUIT AU ZOO D'AMIENS. REGLEMENT. APPROBATION.	36
30 - "AMIENS SE PREND AU JEU". CREATION D'UNE FRESQUE POUR CELEBRER LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024. APPEL A PROJETS.....	37
31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. COLISEUM MODERNISATION. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.	37
32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PETIT EQUIPEMENT SPORTIF. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	37
33 - PISCINE LE NAUTILUS. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DE REFECTION. CONVENTION ACT'EAU	38
34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. REHABILITATION DES RESERVOIRS DE CLAIRY-SAULCHOIX, DURY ET LONGUEAU. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	38
35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. SECTORISATION ET RECHERCHE DE FUITES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....	40
36 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. TRAVAUX SUR CAPTAGES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....	40
37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.	40
38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. TRAVAUX POUR TIERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....	41
39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022. 41	

40 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. TRAVAUX SUR LES STATIONS D'EPURATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022. .	41
44 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT D'ACTIVITES 2020.....	42
45 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CREATION DE JEUX CONCOURS POUR LES RESEAUX SOCIAUX AVEC DOTATION DE LOTS A VALEUR COMMERCIALE. APPROBATION DU REGLEMENT.....	43
46 - QUESTIONS ORALES.....	43
46.1 - QUESTION ORALE SUR "LES CYCLES ET LA SECURITE", PROPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN.....	43
46.2 - QUESTION ORALE SUR "LE COUT DU BHNS", DEPOSEE PAR MME ZOE DESBUREAUX	47
46.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A « LA QUALITE DE L'EAU », DEPOSEE PAR MME ZOE DESBUREAUX	49

La séance est ouverte à 18 h 06.

M. GEST : Je déclare donc la séance ouverte. Je voudrais m'excuser auprès de vous de vous infliger le port du masque. J'ai beaucoup hésité bien sûr puisque cela ne se porte plus nulle part, mais nous sommes dans une salle. Cela se porte dans les établissements médicaux, me fait remarquer le professeur JARDÉ. Mais nous sommes dans une salle où on est un peu à l'étroit et donc bon, voilà, je pense que là, cette fois-ci, c'est la dernière fois mais j'ai pris cette décision après avoir consulté le bureau d'Amiens Métropole. Bien.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Je vais tout d'abord vous donner lecture des délégations de vote.

Mme LAVALLARD	donne pouvoir à	M. RIFFIOD
Mme VAGNIEZ	donne pouvoir à	M. DESCHAMPS
M. PIOT	donne pouvoir à	Mme ROUSSEL
M. TAUFOR	donne pouvoir à	M. MERCUZOT
Mme ROSE-TETU	donne pouvoir à	Mme GIRARD
Mme HAMADI	donne pouvoir à	M. BIENAIMÉ
Mme NOUAOUR	donne pouvoir à	M. BAIS
M. DOMISE	donne pouvoir à	M. GEST
M. DEMARET	donne pouvoir à	Mme TREFCON
M. DEBART	donne pouvoir à	M. VITRY
M. M. DECAVE	donne pouvoir à	M. VOULMINOT
Mme GUFFROY	est excusée	
Mme DOLLFUS	siège pour la commune de Saint-Fuscien	
Mme ZOUINI	siège pour la commune de Sains-en-Amiénois	

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs dans la salle ? Non. Très bien !

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Je n'ai pas vu Claude VITRY. Est-ce qu'il est là ? Oui, bonjour. Donc, Claude VITRY et Thomas LHERMITTE est là. Donc comme d'habitude, ils acceptent de remplir ces fonctions de secrétaires de séance et je les en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous rappelle que j'ai reçu 4 questions orales, qui vous ont été transmises. Mais depuis tout à l'heure, le groupe Amiens au Cœur ayant sollicité le retrait de celle qu'il avait déposée, nous aborderons donc les 3 restantes en fin de séance, comme habituellement.

Par ailleurs, notre collègue Isabelle SAVARIEGO ayant des contraintes horaires ce soir, je vous informe que les dossiers de sa délégation seront soumis au vote en début de séance à l'issue du point n°8.

Par ailleurs, par souci de cohérence en termes de thématiques abordées, je vous précise que le point n°17 relatif au Plan d'action Air et à l'Etude d'opportunité d'une zone à faibles émissions-mobilité sera évoqué avant le point n°24

Je vous précise enfin que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 30 juin, à 18 heures, en ce lieu, et je l'espère, je le répète, sans masque.

Voilà pour le point n°3.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal du jeudi 14 avril a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Je n'en vois pas. Je le mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 7 avril 2022 et le 28 avril 2022. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Non. Monsieur DESCHAMPS ? Non, d'accord. Donc, on prend acte de ces décisions.

DONT ACTE

6 - NORD FRANCE INVEST. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : L'association France Nord Invest, non c'est Nord France Invest, a pour objet de contribuer, en liaison avec les partenaires économiques régionaux, à la promotion et au développement de la Région Hauts de France.

Je vous propose de me désigner, ainsi que Marc FOUCAULT, pour représenter Amiens Métropole au sein de cette structure, la collectivité y disposant de sièges au titre de la représentation du Territoire Amiens Picardie.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - PROGRAMME ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE2).APPEL A PROJET MERISIER.

M. GEST : La collectivité s'est engagée dans la définition d'une stratégie énergétique patrimoniale permettant de déterminer les actions à entreprendre à horizon 2030 et 2050 afin d'opérer une rénovation énergétique des bâtiments, enjeu majeur de la transition énergétique.

Le groupement constitué d'Amiens Métropole, de la ville de Lille, de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, a déjà été lauréat des Appels à Manifestation d'Intérêt « CEDRE » et « SEQUOIA » des programmes ACTEE, portés par la FNCCR.

Le groupement souhaite poursuivre sa démarche de coopération entre collectivités des Hauts-de-France en se positionnant sur un nouvel appel à projets dénommé « MERISIER », qui permettrait à Amiens Métropole de débloquer des subventions (131 500 € HT) visant à poursuivre son projet ambitieux de rénovation énergétique de son parc immobilier.

Je vous propose donc d'approuver l'appel à projet « MERISIER » du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE2).

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 1ERE REPARTITION. ANNEE 2022.

M. GEST : Je vous propose, au titre de l'année 2022, d'approuver la première répartition de 14 000 € de subventions aux associations organisant des actions présentant un intérêt public local, et permettant de valoriser la communauté d'agglomération et la rendre plus attractive.

- 3 000 € au Comité de la Fête des Hortillonnages pour la 44^e Fête des Hortillonnages qui se déroulera les 21 et 22 mai 2022 à Camon ;

- 500 € pour l'association ARPDO et Rotonde 80 pour le centenaire sur les cités de la Compagnie de fer du Nord qui se déroulera les 11, 12 et 13 novembre 2022 dans la Somme ;

- 8 000 € à l'Aéro-club de Picardie Amiens Métropole pour la 17^e édition des 20 000 lieues dans les airs qui s'est déroulée le week-end dernier à Glisy ;

- 2 500 € à l'association Bleu de Cocagne pour la réédition de 1 000 exemplaires du livre «Cosserat 200 ans de savoir-faire».

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROUSSEL et M. BOQUET n'ont pas pris part au vote.

41- BOIS DE FREMONTIERS. PLANTATION DE 21,8 HECTARES. FINANCEMENT DU PLAN DE RELANCE DE L'ETAT. APPROBATION.

MME SAVARIEGO : L'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts afin de garantir la résilience des écosystèmes forestiers.

L'Office National des Forêts (ONF), maître d'œuvre notamment de la gestion de l'exploitation des bois de nos massifs, a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités et une enveloppe de subventions lui est réservée, avec laquelle il serait permis d'assurer la replantation de 3 parcelles du Bois de Frémontiers d'une surface totale de 21,77 hectares à moindre coût résiduel. Il s'agit en fait de parcelles qui sont occupées par des conifères qui subissent des attaques de scolytes ; il est donc indispensable de replanter rapidement, conformément au plan d'aménagement forestier adopté en 2014, pour garantir des récoltes de bois à l'avenir.

Je vous propose donc aujourd'hui de valider le principe et les conditions de l'opération, et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de financement auprès de l'ONF.

Le coût total de l'opération est estimé à 151 681 € TTC avec une subvention envisagée de 109 482 €.

Avec les opérations de plantation déjà programmées, une surface totale de 27,7 ha serait replantée sur le Bois de Frémontiers, d'un minimum de 26 500 plants entre 2022 et 2024

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui, bonsoir à toutes. Bonsoir à tous. Bonsoir, Monsieur le Président. Je me permets juste pour causer... A la lecture des éléments présentés en commission la semaine dernière, nous nous sommes en premier lieu réjouis. Pour une première fois, il était... Enfin pour une première fois... Pour une fois il n'était pas question de raser. Il n'était pas question de coupe rase, mais de reboisement. (*Coupe de son.*) Cela marche moins ?

Alors donc, l'ONF n'est pas un interlocuteur que l'on remet habituellement en question lorsqu'il est question de forêt et pourtant, nous nous sommes intéressés au reboisement en général et plusieurs problèmes se posent.

Premier point : vous indiquez dans le rapport disponible en commission que les parcelles étaient occupées par des conifères (sapins de Vancouver et d'épicéas) et abîmées, comme Mme SAVARIEGO le disait, par des attaques de scolytes. Une partie de leur surface a été exploitée et le reste le sera donc complètement et à très brève échéance le terrain sera mis à nu. Dès lors, faut-il rappeler qu'une plantation d'arbres, ce n'est pas naturel ? C'est quelque chose de compliqué, surtout lorsque, et je le cite dans le rapport, les parcelles seront vidées des derniers arbres atteints et ensuite replantés après la réparation mécanique du sol. Qu'en est-il de la biodiversité, celle qui disparaîtra avec la coupe des parcelles concernées et celle qui devra se recréer après la plantation des jeunes arbres ? Et là, il y a comme un vide.

Le deuxième point qui nous semble aussi très important, c'est sur un document qui a été publié par la Société Botanique de France, sous la direction de Guillaume DECOCQ, président de cette société, professeur en sciences végétales à l'université Picardie et par ailleurs directeur à l'unité de recherche CNRS. Dans son livre blanc sur l'introduction des espèces exotiques en forêt, il alerte sur l'implantation, à partir de la liste d'essences produites par l'ONF, d'espèces exotiques.

Le problème, explique-t-il, est que la liste d'essences préconisées et éligibles à la subvention dans les programmes dont Mme SAVARIEGO nous disait, sont à plus de la moitié des essences exotiques pour la France métropolitaine. Or, la composition des listes n'a pas fait l'objet de validation scientifique et ces espèces exotiques n'ont pas été ou peu évaluées préalablement à la décision de leur introduction sur le territoire. Pire : un certain nombre de ces espèces utilisées dans le passé ou encore actuellement pose question puisqu'en France ou dans d'autres pays leur introduction a pu induire de graves crises écologiques et donc économiques (invasion biologique, introduction d'agents pathogènes, érosion de la biodiversité, aggravation d'incendies de forêt, etc.). ET parmi les espèces choisies pour replanter ces parcelles à Frémontiers, un certain nombre relèvent de celles citées par le collectif de chercheurs inquiets.

Vous l'aurez compris : nous sommes inquiets quant aux modalités de ce reboisement et de celles à venir. Est-ce que Mme SAVARIEGO peut nous rassurer à ce sujet ? Et si elle n'est pas en mesure de le faire là ce soir vu la dimension technique du dossier, pourra-t-elle demander un retour de ce propos à vos interlocuteurs de l'ONF ? Merci.

MME SAVARIEGO : Effectivement, c'est très technique et je vous ferai un retour dès que j'aurai vu avec l'ONF.

M. GEST : Je pense que dans ces cas-là, il faut savoir reconnaître que l'on peut atteindre le niveau de son incompétence.

MME SAVARIEGO : Je le reconnais.

M. GEST : C'est tout à votre honneur de regarder ce dossier sous l'angle technique, mais pour vous fournir une réponse qui a de l'intérêt, je pense qu'Isabelle va se renseigner. C'est vrai qu'on a plutôt tendance à faire confiance à l'ONF, mais enfin on regardera votre remarque de près. Voilà.

MME SAVARIEGO : Il y a juste pour le premier point où là je peux vous répondre. En fait, le massif fait 250 ha. On va devoir abattre, pas par plaisir, ces 21 ha et replanter. Quant à la biodiversité, il n'y aura aucun problème parce qu'ils auront quand même tout le tour pour... Ils ne vont pas s'en aller comme cela. Ils vont rester sur les arbres qui sont encore là. On n'abat pas tout le massif. Voilà.

M. GEST : Voilà. Je voulais juste ajouter, Monsieur VOULMINOT : vous avez commencé votre propos en disant : « On ne parle pas de raser comme d'habitude. » Vous m'expliquerez quand est-ce qu'on rase parce que des plantations, on en fait en permanence sur le territoire de la métropole et de la ville d'Amiens. Bien, je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMME GLOBAL D' ACTIONS PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France propose à Amiens Métropole de participer au financement d'un programme visant à dynamiser l'action en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels de son territoire. Il propose en 2022 de contribuer à la gestion conservatoire de la biodiversité des sites naturels communaux d'Amiens, Boves, Camon, et Glisy.

Le budget des opérations est estimé à 12 116 €.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour le versement en 2022 de cette subvention de 7 000 €. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie participerait quant à elle à hauteur de 5 116 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - INSTALLATION D'UNE TABLE D'INTERPRETATION SUR LES HORTILLONNAGES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Le Conseil Départemental propose effectivement d'installer une table d'interprétation dans le cadre de la Véloroute Vallée de Somme et ce, sur la Presqu'île de Robinson, qui appartient à Amiens Métropole.

Cette table aura pour objectif d'honorer la mémoire des artistes s'étant inspirés de ce lieu hautement patrimonial, comme le célèbre peintre Alfred Manessier.

Je vous propose de répondre favorablement, de valider la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème(s), je suppose, pour ce rapport ? Il est mis aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. FOURNITURE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. DESSEAUX : Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022/2026, une autorisation de programme d'un montant de 600 000 € a été votée pour couvrir les dépenses liées à l'éclairage public et la signalisation tricolore, notamment les travaux de maintenance et de sécurisation des équipements existants, ou encore l'achat de fournitures d'équipements.

Je vous propose d'affecter des crédits de paiement pour cette année à hauteur de 150 000 € répartis sur les différents secteurs de la collectivité. Je crois d'ailleurs en effet que le détail s'affiche derrière moi. Voilà, Monsieur le Président ?

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, VOULMINOT, DÉCAVÉ, M. BARA (pouvoir M. VOULMINOT), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) et M. BAÏS se sont abstenus.

10 - QUERRIEU. EFFACEMENT DES RESEAUX. ROUTE NATIONALE. PARTICIPATION FINANCIERE ET FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver la convention de remboursement et de fonds de concours à intervenir avec la commune de Querrieu actant la participation financière de la collectivité aux travaux d'effacement des réseaux situés Route Nationale, partie comprise entre la rue de l'Eglise et la rue de l'Âtre, correspondant à une voie d'intérêt communautaire.

La participation financière d'Amiens Métropole s'élèverait à 20 469,60 €, sous la forme d'un remboursement des dépenses avancées par la commune, et Querrieu, quant à elle, participerait aux travaux d'éclairage public par le versement d'un fonds de concours à hauteur de 4 530 €, correspondant à 30 % des dépenses HT.

Je vous propose également d'autoriser bien entendu Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE SA FORMATION SPECIALISEE. DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.

MME FOURE : Le 8 décembre 2022, il sera procédé au renouvellement des instances consultatives (CAP, CCP et CST). En application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Santé et de Sécurité au Travail (CHSCT) disparaissent au profit du Comité Social Territorial (CST) et de sa Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS).

En amont du renouvellement de ces instances consultatives et conformément aux dispositions réglementaires, il est nécessaire d'en fixer la composition et les modalités de recueil des avis des collèges les composant.

Considérant l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 de 3 740 agents, il est proposé de fixer à 15 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de ces instances, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Il n'y serait pas institué de paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants.

Au sein de ces instances, ce nombre est fixé à 7 pour les représentants titulaires de la collectivité, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Par ailleurs, dans la continuité de ce qui prévalait dans le fonctionnement du CT et du CHSCT, je vous propose d'acter d'une part le non-recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial, et d'autre part, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein de la Formation Spécialisée.

En résumé, pour vous faire les choses simplement, nous proposons de nous adapter à la nouvelle législation, mais sans changer le nombre de représentants des élus et de l'administration que des représentants des organisations syndicales.

M. GEST : Oui, Madame, je vous en prie.

MME MARCHAND : Bonjour, Monsieur. Merci, Monsieur le Président. Je voterai contre cette délibération pour la bonne et simple raison que le 8 décembre on n'y est pas encore et comme vous le savez, la question des instances représentatives du personnel est encore discutée dans diverses instances au niveau du gouvernement et des représentants du personnel, et donc du dialogue social. Puis dans un deuxième temps, je voterai contre parce qu'il y a la suppression des CHSCT qui couvraient quand même fortement la santé des travailleurs et qui permettaient des expertises et donc d'avoir des avis et des enquêtes. Ce qui n'est plus du tout la même configuration. Je sais bien que ce n'est vous qui l'avez mise en place quand je dis cela puisque c'est une réforme et donc voilà pourquoi, ne serait-ce que pour la protection des salariés, je voterai contre.

M. GEST : D'autres remarques ? D'autres questions ? Non. Brigitte FOURÉ pour la réponse.

MME FOURE : Oui, je veux vous préciser qu'évidemment c'est la loi que je vous propose d'appliquer tout simplement. Donc, vous pouvez ne pas être d'accord avec la loi, mais la loi est la loi. Donc, il me semble normal que nous vous présentions une proposition conforme à cette nouvelle législation. D'autre part, la date de décembre 2022, c'est la date des prochaines élections donc du personnel et donc nous sommes tenus de prendre une délibération au moins 6 mois avant la date des élections des représentants du personnel. Donc, c'est la raison pour laquelle nous prenons maintenant cette délibération. Là aussi, c'est une obligation légale.

M. GEST : Merci. Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

MME FOURE : Si je peux ajouter un élément parce que je n'avais pas répondu sur la partie CHSCT. Donc, le CHSCT a disparu en effet, mais il est remplacé par une formation spécialisée de l'ancien CT. Donc, il y a quand même quelque chose qui reste de l'ancien CHSCT.

ADOpte

Observations :

Mme MARCHAND a voté contre.

Mme NOUAOUR (pouvoir M. BAIS) et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir M. VOULMINOT), VOULMINOT ont voté contre.

M. THEVENIAUD s'est abstenu.

11 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE. DEBAT OBLIGATOIRE.

MME FOURE : Une ordonnance de février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique prévoit que : « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. »

Cette nouvelle ordonnance prévoit également l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats Prévoyance de leurs agents en 2025 et aux contrats Santé en 2026. Il restera à déterminer quel en sera le montant de référence.

Pour rappel depuis 2012, la collectivité propose aux agents un contrat collectif de prévoyance visant à garantir un maintien de salaire. Ce dernier a été reconduit, après une nouvelle procédure

de mise en concurrence, le 1^{er} janvier 2021. Au 31 décembre 2021, ce sont 977 agents qui en bénéficiaient, avec le versement d'un montant forfaitaire par la collectivité de 15 € mensuels (par agent évidemment).

Concomitamment, la collectivité participe financièrement (de 10 à 35 € mensuels) à la prise en charge d'une partie de la cotisation individuelle afférente aux contrats de santé (dits Mutuelles) souscrits par ses agents dès qu'il s'agit d'un contrat labellisé au niveau national et que les ressources de l'agent ne dépassent pas 2 200 € bruts mensuels. Au 31 décembre 2021, environ 600 agents ont demandé à bénéficier de cette participation employeur.

Dans cette optique et soucieuse de permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'une protection, la collectivité examinera, après la publication des décrets complétant l'ordonnance, les modalités de ses participations obligatoires et le budget qu'il conviendra d'allouer. En l'absence des textes permettant d'en apprécier les impacts, je vous propose d'inscrire dans quelques mois un nouveau débat sur les mécanismes de déploiement de l'ordonnance.

Conformément aux dispositions imposant un débat sans vote portant sur la Protection Sociale Complémentaire, je vous propose de prendre connaissance, dans le support transmis, des éléments de compréhension du dossier.

Excusez-moi : c'est un peu technique mais la loi aussi nous oblige à avoir un débat sur le sujet. Donc, c'est la raison pour laquelle je suis amenée à vous présenter le dossier de cette façon.

M. GEST : Et le débat est ouvert. Je vais le refermer puisqu'il n'y a pas d'expression sur ce sujet et il n'y a pas de vote. Donc, nous prenons acte qu'il y a eu proposition de débat sur ce rapport.

MME FOURE : Il y a eu débat officiellement.

M. GEST : Oui.

DONT ACTE

12 - PROTOCOLE TELETRAVAIL ET REGLES DE GESTION.

MME FOURE : Le télétravail existe dans notre collectivité depuis des années. Il faut bien reconnaître qu'avant l'épisode de pandémie que nous avons connu, il était quasi anecdotique. Je crois, de mémoire, qu'il y avait une trentaine de nos agents qui télétravaillaient. Depuis, les choses ont beaucoup évolué, comme vous le savez, et donc je vous propose d'approuver le protocole relatif aux règles d'organisation et de gestion du télétravail, dont les modalités seraient déployées à compter du 1^{er} septembre 2022 aux agents permanents et apprentis ayant 6 mois de présence sur leur poste, pour ceux dont la fonction le permet parce qu'évidemment un certain nombre de tâches ne permettent pas le télétravail.

Quelques éléments d'information que je souhaite vous donner : le télétravail ne déroge en aucune façon aux règles de droits et obligations du travail des agents, tels que le droit à la déconnexion, l'accès aux informations syndicales ou encore à la formation. Le document prévoit la procédure de mise en place, et rappelle également les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données, de temps de travail et de préservation de la santé des agents.

En dehors du télétravail dit « régulier », il pourra être également accordé un régime dérogatoire répondant à des situations exceptionnelles comme, par exemple, l'état de santé, le handicap d'un agent, la qualité de proche aidant ou des difficultés temporaires perturbant l'accès au lieu de travail.

Je vous propose également que la quotité des fonctions télé-travaillables ne puisse être supérieure à 2 jours par semaine pour les situations dites "régulières", proratisée en fonction des modalités d'organisation du temps de travail du demandeur. Les journées de télétravail sont ainsi cumulables avec le temps partiel dans le respect de la durée de présence sur site fixée à 3 jours par semaine.

Je vous précise que ce protocole a été soumis au comité technique du 5 avril 2022 et a reçu un avis favorable. Je vous rappelle qu'au comité technique ne votent que les représentants des organisations syndicales.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme NOUAOUR (pouvoir M. BAIS) et M. BAÏS ont voté contre.

14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. QUALITE DE SERVICE, VELOS ET MATERIELS POUR BUSCYCLETTE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. RENAUX : Amiens Métropole est engagée depuis plusieurs années dans le développement de l'usage des modes alternatifs à la voiture sur son territoire. Les budgets octroyés dans la PPI 2022-2026 témoignent de la volonté de la collectivité de donner un coup d'accélérateur pour mener des actions en faveur du service Buscyclette.

Sur le global de 455 000 € au titre de l'année 2022, je vous propose ainsi d'affecter spécifiquement 224 000 € pour l'achat de vélos et matériels ainsi que pour la mise en service de consignes à vélos, et d'autoriser la sollicitation de tous les partenaires financiers possibles.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Cela va marcher, oui. Donc, on devrait pouvoir se satisfaire de cet investissement. Augmenter le parc vélos mis à disposition des habitants de l'agglomération est dans l'absolu un investissement qui va dans le bon sens, nous semble-t-il. Alors, vous l'avez rappelé, mais donc l'autorisation de programme sur le sujet est conséquente (presque 2 millions d'euros) et sur ce budget 2022, vous avez donc réservé 455 000 € et ce soir vous nous présentez une délibération pour un montant de 224 000. Il reste du grain comme on dirait. Comme vous nous l'avez indiqué en commission, il y a une forte demande et donc c'est normal d'y répondre en amplifiant l'offre.

Alors, ma première question concerne la vision globale que vous avez en termes d'investissement puisqu'il va rester, sur l'ensemble du mandat, à peu près 1,7 million. Alors, d'autres achats de vélos sont-ils d'ores et déjà prévus ? Et est-ce que vous restez sur votre orientation qui est de n'avoir que des vélos à assistance électrique ? Où en est-on dans les implantations des boxes collectifs ? Où en est-on dans les différents aménagements urbains et notamment de

voirie indispensables pour convaincre encore davantage nos concitoyens de délaisser leurs voitures pour le mode de transport vélo ?

Ma deuxième observation concerne les dépenses de fonctionnement. Un tel parc, qui risque donc de s'accroître, va indubitablement avoir un impact sur l'entretien de ces machines. Alors, si j'ai bien compris, en commission, sur cette dernière question, il nous a été répondu que tout cela serait pris en compte lors de la prochaine DSP, de la négociation, et que le futur délégataire aura à charge de faire lui des propositions.

Alors, en réponse à notre question orale du conseil métropolitain de septembre, il nous avait été répondu que les questions des missions et des moyens de Buscyclette seraient abordées alors qu'il serait question du renouvellement de la DSP, lorsqu'il serait question de la question de la DSP, et vous précisiez que les perspectives d'évolution du service seraient présentées au conseil d'Amiens Métropole en temps utile afin d'assurer une cohérence avec les autres axes de la politique vélo du territoire. Alors, avec l'examen de la forme de la DSP, ce temps utile est-il venu ? Et de votre côté, quelles sont vos attentes ? Quel est l'objectif ? Quels seraient les moyens, donc hors investissement, mobilisés ? Sachant que le plan de mobilité n'est lui pas encore d'actualité. Merci.

M. DESCHAMPS : Une observation sur ce sujet, sur l'investissement que vous proposez pour l'achat de nouveaux vélos. Alors, je me réjouis aussi de cette somme qui est allouée. Elle me semble faible. Je vous explique pourquoi elle me semble faible puisqu'elle va permettre d'acquérir en 2022 un certain nombre de vélos, mais elle ne va pas permettre de répondre à la longue liste d'attente d'habitants de la métropole qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique notamment, et je vous assure qu'ils sont de plus en plus nombreux. Vous avez les chiffres comme je les ai et je vous assure que je reçois de nombreuses sollicitations d'Amiénois qui me demandent si je ne peux pas pousser, en tant qu'élu, leur nom dans la file d'attente. Evidemment je réponds que non, mais les demandes se font nombreuses. Ce montant, je connais une partie de la réponse qui va nous être apportée par votre vice-président, qui va être de dire qu'Amiens Métropole est très bonne élève par rapport à d'autres collectivités de France et qu'on investit beaucoup dans le vélo. C'est bien. C'est une bonne réponse. Mais quand on voit le montant (140 000 €) qu'on pourrait rapporter à d'autres montants d'investissement que nous votons régulièrement ici, des 500 000 €, des millions, 140 000 €, c'est faible et cela ne va pas permettre de raccourcir ces délais d'attente. Je vous donne un exemple pour terminer. Si aujourd'hui une personne parmi l'assemblée, un des élus, allait déposer son nom à Buscyclette, donc sous la gare, pour se faire mettre en liste d'attente, il n'aurait pas de vélo avant 2023 voire 2024. Pourquoi ? Parce que vous les achetez par salve et que si vous vous inscrivez maintenant, eh bien, ceux qui vont être en acquisition seront des personnes qui se sont inscrites il y a un an et demi ou deux ans. On est en train de créer de la frustration. C'est dommage. Vous avez une volonté d'augmenter le nombre de personnes qui se mettent au vélo dans la métropole. Je crains qu'avec un montant aussi faible, nous n'y arrivions pas.

M. GEST : D'autres questions ? Non. Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Evidemment on peut toujours faire plus. On le fait dans le cadre budgétaire que nous nous sommes donné, que nous avons délibéré, et donc la collectivité, à ce sujet important mais aussi d'autres sujets. Je rappelle que quand même avant on avait donc 500 000 par an, soit 3 millions d'euros, sur le territoire. Nous passons à 10 millions d'euros. C'est quand même un effort substantiel. Donc, pour l'heure, effectivement, nous avons, dans le cadre de la programmation, aussi des crédits de paiement sur l'ensemble de la DSP consacrés, nous consacrons aujourd'hui 140 000 € pour l'achat de VAE. En même temps, nous allons aussi consacrer, il va y avoir des

crédits consacrés aussi, sur le territoire de la ville d'Amiens particulièrement, à la mise en place d'une quarantaine de boxes sécurisés pour les vélos. Je parle de cela parce qu'à mon avis c'est un élément important qui va intervenir et qui pourrait être de nature à désengorger le service Buscyclette de location parce qu'à partir du moment où les gens pourront mettre leur vélo en sécurité à proximité de leur domicile, ils passeront peut-être le pas de l'achat de leur propre vélo et il y a des aides sur les différentes villes du territoire, et à partir de là, donc, on pense qu'on pourra récupérer aussi un volant de vélos Buscyclette, de vélos verts, pour pouvoir remettre en location. Parce que là aujourd'hui, effectivement, c'est fermé cela et donc on a de multiples actions qui devraient faire en sorte d'arriver à fluidifier un peu plus le turn-over en fait de Buscyclette. Alors, on peut toujours faire toujours plus. Je pense qu'effectivement, vous l'avez dit, notre agglomération est plutôt en pointe, très en pointe même, sur l'offre de vélos en location longue durée que nous allons poursuivre voilà. Donc, c'est toujours un peu théorique, mais je pense qu'il y a besoin de... On a un manque de rotation en fait sur ce service de location.

Donc, on va de toute façon, pour répondre ensuite globalement, nous revoyons la DSP. Nous ne sommes qu'au tout début. La remise, la préparation de la nouvelle mise en concurrence pour la future DSP va nous permettre de retravailler tous ces sujets. Nous ne sommes qu'au début. Nous avons délibéré pour enclencher le processus. La DSP se termine normalement en avril 2024. Peut-être allons-nous la prolonger jusqu'en décembre 2024 pour redémarrer une nouvelle DSP sur le calendrier annuel comptable du 1^{er} janvier. On verra bien. On n'a pas encore pris cette décision, mais c'est une réflexion qui est en cours. Voilà.

Alors, sur les infrastructures, sur les besoins d'entretien, aujourd'hui, je vous l'ai dit aussi, sur le service Buscyclette, au niveau de l'entretien, il y a eu à un moment une forte tension qui n'était pas, qui était due en fait à un prolongement inapproprié des mesures sanitaires qui avaient été prises au moment du Covid puisqu'il fallait prendre rendez-vous. Donc forcément, là, on avait des listes d'attente. Donc, on a interpellé le délégataire, ce qui lui a permis de bien se replonger sur l'organisation du service Buscyclette. Les choses se sont de nouveau fluidifiées. Evidemment, une montée en puissance de ce service : si on met des matériels supplémentaires, il faudra que les moyens soient adaptés. Cela fera l'objet, eh bien, de la nouvelle DSP, du dialogue qu'on va avoir avec les gens qui vont répondre ce qu'ils vont répondre et des engagements de résultat sur ce service de toute façon, sur le bon fonctionnement de ce service. Donc pour moi, les choses, pour l'instant, fonctionnent. La montée en puissance va coïncider aussi avec la renégociation, donc, d'une nouvelle DSP et nous allons être vigilants sur ces questions.

Et concernant les infrastructures, vous savez qu'on est en train de travailler à l'élaboration d'un schéma directeur qui va nous donner de la visibilité sur le déploiement d'infrastructures dédiées au vélo sur le territoire, sur les années à venir, et c'est à partir de là que nous allons regarder, à partir des crédits qui ont été identifiés dans la PPI, pour pouvoir les cibler dans une mise en œuvre cohérente des itinéraires cyclables avec toujours les mêmes soucis : régler les problèmes de rupture et la sécurité des usagers particulièrement sur certains carrefours.

Voilà, Président, si tu veux compléter.

M. GEST : Merci. La parole à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Oui, merci, Président. Juste pour compléter un petit peu les propos de mon collègue Jean-Claude avec qui on travaille avec beaucoup d'énergie pour faire en sorte qu'on trouve une ville qui soit vraiment cyclable, effectivement, Jean-Claude, ce que tu dis est vrai : on a un triptyque Velam-Buscyclette et ensuite subventions pour achat de vélo qui fait qu'à un moment on a une forte demande. Mais il y a un élément qu'on a pris en compte et on n'est pas, on ne peut pas

contrôler cela : c'est le fait que malgré notre demande, pour produire et fabriquer des vélos en ce moment, c'est très compliqué. On a des délais de livraison qui sont très, très longs. Alors, on aurait pu mettre 500 000 €, on n'aurait pas pu acheter 500 000 € de vélos. Voilà, ça, c'est une bonne partie de la réponse.

M. GEST : Très bien ! Les deux éléments de réponse... comment dirais-je... ont été donnés. Je vais donc maintenant mettre aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS) et M. BAÏS se sont abstenus.

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MISE EN ACCESSIBILITE QUAI BUS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. RENAUX : Au 1^{er} janvier 2022, sur 782 points d'arrêts desservis par le réseau Ametis, 413 étaient accessibles et 369 ne l'étaient pas, parmi lesquels 115 sont particulièrement prioritaires.

C'est dans ce cadre que je vous propose de poursuivre la mise en accessibilité progressive des points d'arrêts du réseau en approuvant l'affectation pour l'année 2022 d'un montant de 530 000 € se décomposant en 2 parties :

- 280 000 € pour les opérations de mises en accessibilité des quai bus listées à l'article 1 de la délibération ;
- 250 000 € pour les opérations d'aménagements et interventions de voirie qui interviendraient en cours d'année, selon un arbitrage à venir.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAIS) et M. BAÏS se sont abstenus.

16 - EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS, DES SERVICES LIES A L'USAGE DU VELO, ET DES SERVICES ANNEXES. RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CHOIX DU MODE DE GESTION.

M. RENAUX : Vous le savez, Amiens Métropole a confié l'exploitation du service public de transport urbain ainsi que l'activité de location de vélos et services accessoires (gardiennage, réparations, marquage de vélos contre le vol, actions de promotion et de sensibilisation de la pratique du vélo) à la Société Kéolis par un contrat d'affermage ayant débuté le 1^{er} janvier 2018 et arrivant à son terme le 30 avril 2024.

En anticipation de cette échéance, des groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises afin de déterminer le périmètre du service et le mode de gestion le plus adapté.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, mes chers collègues :

- de vous prononcer sur le principe de déléguer les services,
- de vous prononcer sur l'objet des services délégués,
- d'approuver l'ensemble du contenu du rapport de présentation, et plus précisément d'approuver les caractéristiques principales du futur contrat et les critères de sélection des candidatures et des offres.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Alors, vous connaissez notre opposition quant aux DSP et la gestion directe étant pour nous le seul moyen de garantir un service public de qualité et la bonne utilisation de l'argent public.

Concernant cette DSP, on voit bien le fiasco du BHNS avec des bus qui ne fonctionnent pas l'hiver parce qu'il fait froid, des bus qui ne fonctionnent pas l'été parce qu'il fait chaud, et tout cela avec un coût exorbitant au total.

Alors aujourd'hui, vous nous présentez les avantages d'une DSP par contrat d'affermage à contribution financière forfaitaire. J'ai participé d'ailleurs à la CCSPL du 4 mai dernier où votre choix d'une DSP a été justifié et notamment sur la gestion du personnel. Alors, les documents qui nous ont été présentés ce jour-là reprenaient une phrase qui a été modifiée, parce que j'ai posé la question en CCSPL de comprendre le sens de cette phrase que j'avais très bien comprise mais que je voulais, enfin que je voulais voir être précisée. Alors, je vais vous lire cette phrase et j'aimerais bien qu'elle soit reprise de la même manière qu'elle nous a été proposée. Donc, il a été dit : « En comparaison d'un montage en régie, le principe de DSP en affermage présente les avantages suivants pour Amiens Métropole : déléguer la gestion du personnel dans un domaine où le pouvoir de nuisance des agents est important. » Donc, j'ai posé la question. J'avais très bien compris ce que cela voulait dire. Et il m'a été répondu qu'il y avait énormément d'agents et qu'il y avait eu des grèves et que donc la DSP, du coup, la métropole s'en déchargeait auprès de la DSP, la gestion du personnel, alors même que face au fiasco du BHNS, ce sont bien les agents qui sont en première ligne pour faire face au mécontentement des usagers depuis la mise en place du BHNS par Keolis. Alors, je trouve scandaleux d'avoir de tels propos quant à la gestion du personnel et cela montre bien le mépris que vous avez à l'égard des agents.

D'autre part, la question se pose de savoir pourquoi vous avez lié le vélo à cette DSP. Alors, ce n'est pas d'aujourd'hui. Mais pourquoi cela a été fait de cette façon-là alors que Keolis ne semble pas efficace non plus sur le vélo ? Pourquoi avoir abandonné le modèle associatif qui lui était efficace et qui permettait par exemple de faire des petites réparations sur tous les vélos et pas uniquement sur les vélos verts ?

Donc, pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Merci à vous.

M. GEST : Oui. Monsieur le Maire de Cagny, je vous en prie.

M. MOLLIENS : J'emprunte un autre micro. Merci, Président. Alors, ce n'est pas, bien sûr, en tant que maire de Cagny que je prends la parole. C'est en tant que président de la CCSPL. Donc, Mme BECKER avait effectivement soulevé ce point, mais ce point, je l'avais aussi soulevé, cette phrase qui n'avait pas de raison d'être dans ce rapport, une phrase très malheureuse. Alors, je parle sous le contrôle des collègues qui étaient là. Je pense à Eric GUÉANT, Mme BOHAIN, M. CAPRON. Donc, on a demandé à ce que cette phrase soit retirée bien évidemment. C'est pourquoi elle a été retirée. Nous l'avions soulevé. J'avais rappelé, là c'est l'ancien DRH qui parle, que j'avais plutôt mis en avant justement le taux d'absentéisme qui avait diminué justement dans le réseau de bus, moins de jours de grève et un meilleur service, un service de meilleure qualité auprès de nos usagers.

M. GEST : Merci, Monsieur MOLLIENS, de cette précision et j'avoue que j'ignorais complètement l'épisode de la phrase là et je m'associe bien volontiers à tous les propos qui ont été pris dans ce sens. C'est une expression bien malheureuse et assez inadaptée compte tenu du contexte depuis plusieurs années, en tout cas de la DSP actuelle, et donc je ne vois pas en quoi ces termes devaient être employés. Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Oui, oui. Vas-y, Brigitte, avant.

M. GEST : Brigitte FOURÉ alors.

MME FOURE : Je voulais juste m'inscrire en faux par rapport à ce que vient de dire Mme BECKER sur le soi-disant mépris dont nous témoignerions à l'égard du personnel. J'en veux pour preuve la qualité du dialogue social que nous nous en donnons au sein du CT qui aboutit, par exemple, à un vote favorable en ce qui concerne le télétravail. Je l'ai présenté tout à l'heure.

M. GEST : Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Oui, donc par rapport au choix de la DSP à contribution forfaitaire, il y a eu dans le passé plusieurs expériences, plusieurs systèmes. J'ai même connu, parce que je commence à prendre un peu d'âge, une société d'économie mixte qui gérait avec plus ou moins bonne fortune. On s'est rendu compte que le système, aujourd'hui, par contribution forfaitaire était quand même celui qui garantissait le meilleur service et la meilleure relation et les meilleures garanties pour la collectivité et notamment garant des deniers des contribuables qui nous sont confiés.

Ensuite, il y a une autre raison : c'est qu'exploiter et faire en régie, il y a des choses qu'on sait faire. Quand on peut les faire, on les fait. Effectivement je pense que les fonctionnaires sont capables de faire beaucoup de choses. Mais spécifiquement, sur la gestion d'un réseau de transport, honnêtement, aucun d'ailleurs, aucune collectivité, je crois, qui gère des réseaux d'ampleur ne pratique la gestion en régie parce que c'est techniquement extrêmement compliqué. Il faut effectivement des gens dont c'est le métier, qui ont aussi un réseau qui leur permet d'échanger, de s'épauler, etc. Donc, c'est vraiment quelque chose de très, très particulier.

Concernant la question de la gestion du personnel par le délégataire, d'abord on peut remarquer qu'il y a quand même une bonne qualité du dialogue social dans cette société, en tout cas ici. Nous avons de bons rapports avec. Et c'est vrai aussi qu'il y a un élément, alors évidemment je ne reviens pas sur cette phrase dont on m'a fait part après parce que je n'ai pas assisté, moi, à cette délégation, à cette réunion de la commission de délégations de service public, étant intéressé. Mais il y a aussi un autre aspect qui est aussi intéressant, c'est que quand nous avons connu les interruptions dues au confinement, par exemple, eh bien, le fait, si c'étaient des fonctionnaires qui géraient le réseau de transport, si les chauffeurs, les techniciens, les commerciaux étaient

fonctionnaires, eh bien, cela aurait fait, il y aurait eu un impact financier considérable sur la collectivité. Or là, aujourd'hui, à travers cette délégation de service public, ils ont pu bénéficier, d'abord ils ont pu être garantis dans leur rémunération, mais ils ont pu bénéficier, donc, des mesures d'accompagnement mises en place par l'Etat. Voilà ce que je voulais dire parce que c'est aussi un élément.

M. GEST : C'est un élément extrêmement important que l'on peut d'ailleurs évoquer ici s'agissant de la gestion d'Aquapôle, sujet sur lequel vous êtes également hostiles par principe, par doctrine, au mode de gestion et donc je voulais simplement ajouter, Madame BECKER, que ce n'est pas en affirmant avec force des contrevérités qu'elles deviennent réalité. Si véritablement il y avait un mode de gestion des affaires publiques dans ce domaine qui soit compétitif avec les opérations de DSP, je n'y vois absolument pas la raison pour laquelle on s'y opposerait. La preuve en est : nous avons dans certains domaines des services qui sont en régie et sur lesquels nous ne sommes pas revenus. En revanche, il y a besoin de professionnalisme dans ce domaine qui est indéniable. Je m'aperçois qu'en parlant j'ai oublié de donner la parole à Pascal RIFFLART. Je vais rattraper cette erreur.

M. RIFFLART : Oui, merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas pu goûter toute la fin de l'intervention de Jean-Claude RENAUX parce que je suis immédiatement à côté de la cloche, qui n'est pas la cloche du Vatican mais celle du beffroi, et excuse-moi : elle a couvert ta voix. Donc, je n'ai pas tout à fait perçu la fin de ton intervention.

Je voudrais quelques points d'histoire pour quand même se remémorer que cette DSP, c'est le 3^e renouvellement selon ce mode et que la première DSP a été signée, je crois que cela doit être en 2012, sur le précédent précédent mandat de cette municipalité et à l'époque c'était une autre majorité qui a signé cette DSP. Et les nombreux échanges que j'ai eus avec Monsieur LESSARD, par exemple, qui s'occupait des finances à l'époque et qu'on a retrouvé dans le mandat précédent, c'est lui où justement le choix de cette DSP selon ce mode d'affermage était selon lui le meilleur mode qui pouvait correspondre en tout cas à cette délégation.

Donc là, on est de nouveau sur un débat suranné, comme si on pouvait... Tout est attisé, tout réglementé, tout contrôlé par une collectivité. Je pense que ce n'est pas la réalité et ce mode de fonctionnement, quand même, je voudrais quand même rappeler que les six années précédentes où j'ai eu en charge ces affaires, on n'a pas eu un seul jour de grève et que je pense que Jean-Claude RENAUX a à peu près le même bilan depuis qu'il y est et je le souhaite d'avoir aussi le même bilan. Et puis, on ne va pas revenir sur les souvenirs des grandes grèves et des grands mouvements sociaux sur les précédentes, enfin pas le délégataire puisqu'il n'y avait pas de délégation, sur les précédentes sociétés. Il y a aussi la SEMTA, mais c'était aussi fait en régie précédemment, où il y avait... Vous parlez des bus électriques qui ne fonctionnent pas. Madame, il y avait des jours, il y a eu des semaines et des semaines et des semaines sans service public assuré. Je pense que cela n'a aucune commune comparaison. Voilà.

Donc simplement sur ce mode de DSP, sur le vélo aussi, c'était le précédent mandat qui a changé ce mode de gestion du vélo. Pourquoi ? Parce que le vélo prenait énormément d'ampleur et qu'il fallait professionnaliser la gestion et je suis désolé : la gestion par les associations, c'était quelque chose d'extrêmement sympathique, mais à un moment donné cela ne correspondait plus à la réalité des besoins.

Enfin un dernier point : les fonctionnaires territoriaux qui contrôlent la DSP, parce que c'est cela qui est important, et là il y a un contrôle fait par des gens qui sont extrêmement pointus, qui ont des missions principales de contrôle, et je peux vous assurer qu'ils sont beaucoup plus

performants en ne se concentrant qu'au contrôle plutôt qu'à la gestion au quotidien, que ce soit des personnels ou du réseau.

M. GEST : Jean-Claude RENAUX pour un mot supplémentaire.

M. RENAUX : Oui parce que dans les propos qui ont été tenus, c'est toujours... on a l'impression qu'on a un réseau absolument catastrophique. Oui, il y a eu des dysfonctionnements. Tout n'est pas encore réglé avec le mode qui a été choisi de passer trois lignes en tout électrique avec des bus innovants 18 mètres. Aujourd'hui, les choses sont en cours de résorption, mais je peux vous dire que les chiffres de fréquentation du BHNS sont en hausse par rapport à 2019. Les chiffres du réseau de proximité sont également en hausse. Nous avons aussi fait beaucoup d'efforts pour rattraper un petit peu, rééquilibrer entre BHNS et réseau de proximité. Nous avons développé l'offre du Resago pour permettre d'apporter une offre de transport au plus loin des communes qui composent Amiens Métropole. Nous avons plus que doublé le service. Il fonctionnait avec deux allers-retours par jour sur cinq jours. Nous l'avons passé à quatre allers-retours par jour sur six jours. Et aujourd'hui nous avons plus du double de fréquentation sur ce service Resago. Voilà, Président, ce que je voulais dire. Et encore une fois, toutes les équipes qui se mobilisent, que ce soit de Keolis, que ce soit ici dans la collectivité, le matin, on ne se pose pas la question de savoir comment on va faire pour embêter les usagers. Bien au contraire, nous essayons de nous couper en quatre pour essayer d'améliorer ce réseau et les conditions de transport de nos concitoyens.

M. GEST : Je vous remercie, mes chers collègues, d'avoir toutes ces réponses. Je suis sûr qu'elles auront définitivement convaincu Mme BECKER et je vais ainsi mettre... Vous vous êtes déjà exprimée, Madame BECKER. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport. Je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT ont voté contre.

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AIDES FINANCIERES AUX ENTREPRISES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. FOUCAULT : Vous savez que la Région a la compétence économique depuis la loi NOTRe en 2015, mais néanmoins en 2017, la Région des Hauts-de-France a souhaité permettre aux EPCI le souhaitant de mettre en place des dispositifs d'aides directes aux entreprises. Donc, c'est ce qu'a souhaité donc Amiens Métropole dès 2018 pour trois catégories. Donc, c'est souvent des dispositifs que nous passons au fur et à mesure des conseils. Le premier sur l'Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles pour les TPE uniquement. D'autre part, l'Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services. Et troisièmement, l'aide au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée pour, cette fois-ci, les PME.

Donc, dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, nous avons voté une enveloppe globale de 9 000 000 € que nous déclinons chaque année et donc je vous propose d'approuver, pour l'année 2022, la mobilisation de crédits de paiement à hauteur de 1 509 000 € tels que déclinés dans le projet de délibération.

M. GEST : Merci, Marc FOUCAULT. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, je vous en prie, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui, je voudrais revenir sur le point d'avant. Ma voisine...

M. GEST : Ne revenez pas sur le point d'avant, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : J'ai le règlement intérieur sous les yeux, Monsieur le Président.

M. GEST : L'ordre du jour est fixé et je l'ai respecté. Je continue de le respecter. Donc si vous avez une question sur le rapport...

M. VOULMINOT : L'article 6 du règlement intérieur...

M. GEST : Si vous avez une question sur le rapport qui vient d'être présenté, bien évidemment, vous pouvez le faire. Si c'est sur un autre point, la réponse est non.

M. VOULMINOT : On a voté un règlement qui n'est pas appliqué. Je peux faire la lecture de l'article 6.

M. GEST : Vous n'avez pas de question sur le rapport n°18 et donc voilà. Je vais donc mettre aux voix, s'il n'y a pas d'autre(s) question(s), ce rapport 18. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

19 - ASSOCIATION DES HORTILLONS. SOUTIEN A LA CULTURE MARAICHÈRE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association des Hortillons qui existe, comme vous le savez, depuis 1998, qui permet un dialogue constant avec la collectivité. Il y a aujourd'hui 9 maraîchers recensés, donc qui travaillent sur le site des Hortillonnages. Il y a eu deux, trois années très compliquées, non pas à cause du Covid mais à cause du gel et des conditions climatiques, ce qui a occasionné des pertes significatives pour les 9 maraîchers et donc la subvention va leur permettre l'acquisition de plants et de semis qui vont être répartis entre les différents adhérents de l'association.

Il est ainsi proposé d'approuver la convention correspondante et d'en autoriser la signature par M. le Président.

M. GEST : Merci. La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Nous allons bien sûr voter cette subvention. C'est tout à fait louable d'aider nos maraîchers qui font partie de la culture et du patrimoine amiénois. Je crains que nous ayons, année après année, de plus en plus souvent des aides à apporter à nos Hortillons qui vont souffrir, je pense, de plus en plus régulièrement des affres du climat. Sur la question de les aider à acquérir des plants et des semis, alors oui, faisons-le, mais peut-on aussi

avoir une vision d'aide, en plus d'être financière, d'aide pragmatique en missionnant peut-être notre service Espaces Verts Jardin des Plantes qui fait de la production de plants ornementaux pour voir s'il pourrait les aider à concevoir, à créer, à fabriquer des plants et des semis qu'on pourrait leur remettre à l'occasion d'un don régulier pour les aider autrement que financièrement ?

M. FOUCAULT : La suggestion est notée et sera transmise aux services.

M. GEST : Très bien ! Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE L'ANCIEN EVECHE ABRITANT L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

MME PINON : Afin de poursuivre une démarche de développement qualitatif de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire et d'en assurer ainsi le rayonnement et l'attractivité pour les étudiants et chercheurs, il est notamment nécessaire d'entretenir les infrastructures d'accueil existantes sous la responsabilité d'Amiens Métropole, améliorant les conditions d'accueil et d'accompagnement.

Une Autorisation de Programme a ainsi été votée pour un montant de 2 000 000 € pour le site de l'ancien évêché accueillant aujourd'hui l'Ecole Supérieure de Commerce.

Pour 2022, je vous propose d'affecter 20 000 € pour la réalisation d'études et consultation de maîtrise d'œuvre externe, visant à reprendre l'ensemble des chéneaux, une partie de la maçonnerie, de la charpente du fronton, de l'encadrement ainsi qu'un linteau.

Il convient également, donc, d'autoriser le dépôt des demandes d'autorisation administratives inhérentes au projet.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

21 - ZAC JULES VERNE. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L). ANNEES 2019 ET 2020. AVENANT N°12.

M. MERCUZOT : La Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France, en effet, bénéficie jusqu'au 12 novembre 2022 d'une convention publique d'aménagement pour la ZAC Jules Verne. Je vous le rappelle : cette ZAC est située sur le territoire des communes de Boves, Glisy, Longueau, Blangy-Tronville et naturellement, on le sait tous, elle est destinée à l'accueil d'activités économiques.

Il est proposé d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour les années 2019 et 2020. Ce compte rendu fixe un montant prévisionnel des dépenses de 39 128 855 € HT, dont, il

faut le souligner puisque cette convention prend bientôt fin, 36 252 619 € ont d'ores et déjà été réalisés, enfin plutôt, pour être précis, au 31/12/2020.

De la même façon, il s'agit de fixer un montant prévisionnel des recettes (hors participation d'Amiens Métropole) à hauteur de 38 190 794 € HT, dont 30 028 783 € ont été réalisés toujours à la même date du 31/12/2020.

Le déficit de l'opération est compensé par une participation globale prévisionnelle d'Amiens Métropole par une participation d'équilibre qui s'élève donc à 938 061 €.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant à intervenir pour d'une part fixer la participation d'Amiens Métropole mais également pour proroger la convention pour une durée de 2 ans considérant que la commercialisation des terrains sur le secteur Nord-Ouest rocade et des 3 derniers lots sur le secteur Est et Nord-Est rocade ne pourra pas aboutir d'ici la fin de l'année.

Voilà, mes chers collègues.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Eh bien, je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES. ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : Cette fois, il s'agit pour nous de fixer définitivement, on le pense en tout cas, les participations financières, notre participation financière pour l'année 2022 au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. En effet, vous vous souvenez peut-être que lors du conseil d'Amiens Métropole de février dernier, nous avons validé nos participations financières au bénéfice du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Or, suite au vote du budget du Pôle, il convient de revoir le montant du remboursement qui doit être effectué au profit d'Amiens Métropole, et je vous propose donc d'abroger la délibération du 3 février et de préciser par cette nouvelle délibération les montants définitifs.

Il y a lieu ainsi de procéder à une régularisation au titre de 2019 car le personnel que nous avons transféré était déjà comptabilisé à hauteur de 233 450 €.

Deux des quatre agents transférés ont quitté le Pôle qui doit donc nous rembourser un trop perçu au titre de 2021 de 49 174 €.

L'attribution de compensation 2022 s'élève quant à elle à 124 580 €.

Et enfin le montant de la contribution statutaire 2022 s'élève à 505 490 euros, ce qui fait, quand on agrège l'ensemble de ces montants, une dépense globale de 814 346 euros.

M. GEST : Bien, y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. ADUGA. PARTICIPATION FINANCIERE. ANNEE 2022. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Le Conseil d'administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois s'est réuni le 14 décembre 2021 et il a approuvé les axes du programme partenarial d'activités 2022 ainsi que son budget prévisionnel de l'exercice 2022.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole, membre fondateur de l'agence, faut-il le rappeler, est sollicitée, au titre de ce budget, à hauteur de 262 492 euros, évidemment pour l'exercice 2022.

Il est donc proposé d'approuver la convention de participation fixant les modalités de versement de ce montant et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU GRAND AMIENOIS. PLAN D'ACTION AIR. ETUDE D'OPPORTUNITE D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS-MOBILITE. APPROBATION.

MME DELETRE : Bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez, Amiens Métropole, comme tous les EPCI de plus de 20 000 habitants, a l'obligation de réaliser un PCAET. En 2018, par délibération, nous avons, comme les autres, les 7 autres EPCI qui constituent le Pôle du Grand Amiénois, acté le transfert au Pôle de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PCAET commun. Nous vous avons d'ailleurs, le 7 février dernier, présenté en détail ce plan d'action lors de la première commission Intelligence des Territoires.

La loi LOM du 24 décembre 2019 étant venue imposer aux EPCI de plus de 100 000 habitants de réaliser, dans le cadre de leur PCAET, un plan d'action sur l'air comprenant une étude d'opportunité portant sur la création d'une zone à faibles émissions, il nous appartient donc spécifiquement de fournir ces deux documents et de les transmettre au Pôle du Grand Amiénois.

Le Plan Air élaboré par Amiens Métropole part d'abord d'un constat : la qualité de l'air mesurée par ATMO Hauts-de-France est très bonne sur l'agglomération d'Amiens. Les valeurs moyennes en oxyde d'azote et en particules sont de plus en plus faibles chaque année : respectivement -52 et -42 % entre 2010 et 2020. Ce qui ne signifie pas pour autant que des épisodes de pollution ne peuvent pas survenir, car l'atmosphère ne connaît pas de frontières et les pollutions peuvent être transportées sur des centaines de kilomètres.

Le dernier épisode de pollution aux particules de mars 2022 révèle une arrivée massive de particules PM10 d'un flux de secteur Nord-Est, principalement des Pays-Bas et de Belgique, qui s'ajoutent aux émissions locales. De même, les fortes chaleurs augmentent la formation d'ozone et provoquent des dépassements des seuils de recommandation en été et désormais au printemps.

L'information des publics, la prévention et l'amélioration des connaissances est donc l'une des priorités de ce Plan Air au travers de son premier volet, le volet « Air Santé ». Le partenariat avec ATMO Hauts-de-France que pilote Isabelle SAVARIEGO s'inscrit notamment dans ce cadre et sur le long terme.

Le second volet du Plan Air, le volet « Air Energie Climat », s'inscrit dans la cohérence avec l'ensemble des actions conduites par la collectivité au titre de la feuille de route « Autonomie Energétique » et 31 actions de réduction des consommations d'énergie et de développement des

ENR sont proposées, car elles ont également des effets sur la réduction des émissions de polluants dans l'atmosphère.

S'agissant de l'étude d'opportunité « Zone à faibles émissions mobilité », Amiens Métropole est concernée par l'obligation de mise en place d'une ZFEM au 1^{er} janvier 2025 du fait du nombre d'habitants de son territoire. Une ZFEM correspond à un territoire au sein duquel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée, voire interdite. Le caractère polluant des véhicules étant évalué à travers le dispositif des vignettes Crit'Air. Une ZFEM est donc un outil parmi d'autres pour réduire les émissions de polluants atmosphériques en lien avec le transport routier. L'étude d'opportunité ZFEM qui vous est présentée ce soir vise quant à elle à rassembler les premières informations pour établir une ZFEM. Son contenu est cadré par les services de l'Etat : diagnostic de la qualité de l'air, prise en compte des déplacements dans les documents d'urbanisme, offre de transports alternatifs à la voiture individuelle, structure du parc automobile, bénéfices apportés par une ZFEM et efficacité de la mesure. Cette étude est donc une première étape de réflexion dans un cheminement qui va être celui de la préparation et de la concertation autour des ZFEM avec mon collègue chargé des mobilités, Jean-Claude RENAUX, et l'Etat devrait par ailleurs prochainement programmer un groupe de travail avec les territoires des Hauts-de-France concernés.

Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame THEROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. C'est vrai que c'est un dossier assez important et il convient d'anticiper l'obligation qui nous est, enfin qu'on est censés appliquer pour 2025. J'ai pu noter que la collectivité de Reims Métropole a anticipé et donc fait sensiblement la même taille que la nôtre et qui a une majorité qui vous est proche et qui a expérimenté un certain nombre de dispositifs, bon avec quelques exceptions quand même pour anticiper avant 2025. Donc là, c'est vrai qu'on est encore au temps des études. Donc, c'est une obligation qu'on connaît depuis, il me semble, début 2021. Donc, le temps de mettre en place les différents rapports pour lancer les études etc., etc., il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, je crois. C'est ce qu'on a nous a dit il y a peu de temps. Bon, on sait aussi que pour atteindre une sobriété, la mobilité, c'est un des leviers très importants du changement. Donc en effet, rappeler qu'une journée sur trois, en tout cas pour ce qui concerne la Ville d'Amiens, est sous le coup de pollution de l'air assez forte. C'est ce qu'on a lu dans les rapports sur le développement durable qu'on a tous les ans. Donc, on est toujours un petit peu à la limite mais un jour sur trois et c'est vrai que c'est accéléré par les épisodes de canicule qu'on connaît de plus en plus malheureusement et qui sont de plus en plus fréquents, et malheureusement qui seront de plus en plus fréquents si nous ne faisons rien à l'échelle mondiale et aussi à l'échelle locale.

Donc, la ZFEM, c'est une obligation certes, mais c'est aussi l'opportunité d'accélérer un petit peu sur la mobilité. Les mobilités alternatives, on en a parlé un petit peu tout à l'heure. Alors, c'est vrai qu'on attend le Plan Mobilité avec les orientations que vous allez nous proposer de valider. Mais même si nous ne sommes qu'à l'heure des études pour cette ZFE, nous pouvons d'ores et déjà peut-être débattre sur quelles sont les solutions les plus rapides à mettre en place. On parlait tout à l'heure du vélo. C'est ce qui est le beaucoup plus simple avant de pouvoir lancer des bus biodiesel, de les acheter, de faire les contrats, etc. On sait que voilà, le vélo et les piétons, même à l'échelle de la métropole, comment on peut améliorer les connexions entre les bourgs, les villages et la ville-centre. On parlait des chemins ruraux qu'il faut requalifier, etc. Réhabiliter la marche, réhabiliter le vélo sur des... On parlait tout à l'heure du VAE. Je pense que pour la petite couronne et grande couronne amiénoise, c'est très intéressant et cela, ce sont des choses qu'on peut déployer assez rapidement par rapport à cette obligation d'ici 2025.

L'intermodalité : on a des parkings relais à Amiens qui ne sont pas très, très bien occupés parce qu'on n'a pas forcément un réseau de bus juste en face très simple, gratuitement accessible, qui nous permettrait d'aller très rapidement, quand on habite loin de la ville-centre et par exemple qu'on vient y travailler ou on va à l'hôpital, de pouvoir déposer sa voiture et de pouvoir accéder sans trop attendre, sans attendre plus de 10 minutes, dans un réseau de bus très sûr qui nous permettrait, avec des voies de bus toutes réservées, eh bien, de concurrencer réellement l'automobile individuelle parce que c'est cela l'enjeu : c'est d'avoir des transports en commun qui fassent une vraie concurrence avec la voiture individuelle. D'avoir des transports en commun en commun, c'est bien, mais s'ils ne sont pas dans les bouchons, c'est encore mieux. Les personnes qui habitent la métropole amiénoise, quand ils veulent se rendre à Paris, ne prennent normalement pas la voiture ; elles prennent le train parce qu'on sait qu'on gagne beaucoup plus de temps, même si malheureusement il est toujours trop long et qu'il est souvent en difficulté. Voilà, on sait qu'à Paris, il ne vaut mieux pas prendre la voiture et pour faire Amiens-Paris également. Eh bien, à Amiens, chiche : on pourrait peut-être y arriver ! Parce que la voiture électrique, ce n'est pas forcément la solution miracle et on voit bien que les industriels n'ont pas le temps non plus de se déployer. Donc, ce n'est pas le tout d'avoir des SUV électriques en ville, mais peut-être qu'on peut déjà aussi réduire la congestion automobile. C'est bon pour les émissions de gaz, enfin toutes les particules fines et tout ce qu'on ne voit pas forcément. Les enfants sont les premiers à être à hauteur des gaz d'échappement. Donc voilà, pensons aussi à nos enfants et rappelez-vous, il y a deux ans, pendant les différents confinements, comment les habitants, en tout cas de la ville, appréciaient cette ville apaisée, moins bruyante, avec moins de pollution. Donc, c'est cela aussi à la clé : c'est la pollution de l'air mais c'est aussi des territoires qui sont apaisés, moins de bruit et aussi plus de sécurité routière et cela concerne tous les bourgs de la métropole.

Donc la ZFE, c'est une bonne chose. C'est une obligation. Mais pour nous, c'est une opportunité de discuter des différents types de modalités et de l'intermodalité, et comment, à l'échelle de la métropole, on incite les personnes qui ont par exemple, des habitants qui ont la chance d'avoir une gare, je pense par exemple à Thézy-Glimont, pour venir travailler à Amiens, prenons le train, par exemple, plutôt que de prendre la voiture. Donc, défendons nos petites gares. Défendons nos lignes de train aussi et ne soyons pas que dans quelque chose qui soit un peu trop... Oui, il ne faut pas confondre vitesse avec précipitation, d'accord, mais on a quand même les moyens d'agir. Moi, j'y crois. Et donc, le vélo, la place du piéton, l'intermodalité, défendre nos gares aussi et anticipons et prenons peut-être l'exemple de nos amis de Reims qui ont expérimenté des choses pour éviter d'avoir quelque chose que vous allez peut-être juger comme une écologie punitive demain. Ce serait dommage parce que ce serait bon pour tous et pour la qualité de vie que de réduire la place de la voiture polluante sur notre territoire.

M. GEST : Très bien. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Même si c'est une obligation, je pense que nous sommes très nombreux et de plus en plus nombreux en France à partager cette volonté d'améliorer la qualité de l'air et c'est évidemment une bonne chose et ce plan qui doit être adopté rapidement n'est que le début de plusieurs étapes à suivre.

J'aurai une question sur la méthodologie à poser à Margaux DELÉTRÉ. Je pense que des grands sujets comme celui-là fonctionnent d'autant mieux quand la population s'en empare et quand la population comprend les enjeux. Les enjeux sont compris, mais quand surtout la population comprend ce que les exécutifs mettent en place. Qu'est-ce que vous avez prévu pour impliquer au mieux les habitants de la métropole dans ce plan ?

M. GEST : Qui d'autre demande l'intervention ? Non. Margaux DELÉTRÉ. Non Pascal, je n'ai pas vu.

M. RIFFLART : Oui, je ne vais pas présumer de la réponse de Margaux, bien entendu, mais simplement une petite précision : le Plan Air, donc je rappelle que la compétence en matière de Plan Climat Energie Territorial, c'est le Pôle Métropolitain, c'est-à-dire que l'exécutif, c'est le Pôle Métropolitain. Bon. Donc, le plan qui est demandé, le Plan Air dont vous parlez ce soit et la future étude d'opportunité sur la zone à faibles émissions motricité, mobilité, va intégrer une espèce de dossier qui va donc venir en complément de ce qui se passe sur les autres territoires pour définir le Plan Climat sur l'ensemble du territoire. Donc, après que ce plan soit validé, et par chaque territoire, comme on va le faire ici ce soir, pour partie en tout cas, et après par l'autorité environnementale parce que c'est elle finalement qui doit voir s'il y a une conformité finalement avec les exigences qui sont ce qui découle des Accords de Paris. Après, voilà, on va voter collectivement, en tout cas au Pôle, ce plan et on va le mettre en œuvre. Le temps immédiat après cela, c'est la concertation. Je vais surtout répondre à Renaud DESCHAMPS. C'est-à-dire que le grand temps de concertation, d'explication, va venir une fois que le plan sera globalisé. On ne va pas faire de sous-chapitre sur le plan. Donc, ce temps qui va venir, il va venir de toute façon de manière très rapidement et là il y aura en effet une concertation. Qui dit concertation dit information évidemment, puisque c'est un temps qui est à peu près, qui réunit un peu ces deux... je dirais ces deux éléments indispensables à la compréhension en tout cas des systèmes, et donc ce temps-là, normalement, débutera d'ici la fin de l'année si tout est rentré et si l'autorité environnementale nous valide ce plan à venir, dont évidemment les éléments qui viendront, qui comprendra les éléments qui viennent d'Amiens Métropole.

M. GEST : Je redonne la parole à Jean-Claude RENAUX, si tu veux dire un mot, Jean-Claude, bien sûr.

M. RENAUX : Non mais nous sommes dans la phase de lancer, de regarder, de faire une étude d'opportunité sur la mise en œuvre de la ZFE, donc la loi est là. Elle nous donne un certain nombre d'indicateurs. Il faut qu'on les regarde. C'est vrai qu'aujourd'hui, si vous avez bien lu le dossier qui vous a été remis, on voit bien que l'agglomération fait partie des territoires dans le pourcentage de jours bons à très bons les plus élevés de la région. Nous sommes majoritairement en dessous des seuils sur les différents indicateurs. Et donc, quand même, la question qui se pose pour la mise en œuvre de cette ZFE et des conséquences qu'elle pourrait avoir sur nos habitants, et pour justement qu'elle fasse preuve d'une acceptabilité sociale, eh bien, c'est qu'elle soit véritablement productive d'effets de réduction. Or, on a déjà, sur la décennie qui est passée, réduit de façon extrêmement, par exemple sur l'oxyde d'azote, de -52 %, sur les particules, de -42 %. Donc voilà. Et puis, je rappelle, il est rappelé, alors je ne sais pas où vous voyez qu'il y a des pics de pollution tous les trois jours dans cette agglomération. On a eu quelques pics de pollution. Ils sont très, très limités, et pour plus de la moitié, ils sont issus de phénomènes extérieurs en fait puisqu'effectivement la pollution voyage très vite dans l'atmosphère et donc et notamment sur les derniers épisodes de pics qu'on a pu avoir, cela venait, je crois, de Belgique et au-delà. Donc voilà.

La volonté, on la partage tous, d'offrir une qualité de l'air la meilleure pour tous. La question, là, en l'occurrence, c'est des feux. Alors, on peut toujours comparer, dire : telle commune, telle ville d'à peu près même dimension a déjà engagé avant, etc. Cela dépend des indicateurs de pollution de la collectivité concernée. Il se trouve qu'on ne va quand même pas pleurer parce que sur notre territoire nous avons une très bonne qualité de l'air. Je sais bien que le tempérament picard est toujours de trouver le verre à moitié vide, mais quand même prenons, quand il y a des aspects pour le coup positifs, des indicateurs et des tendances qui vont dans le bon sens, prenons-les,

valorisons justement cette qualité de vie dans notre ville, dans notre agglomération, et faisons en sorte, si on doit faire, qu'elle soit la plus pertinente possible. Moi, je vois les choses comme cela. Et nous sommes au début d'un travail. Nous allons avoir des échanges et nous allons effectivement essayer de faire le mieux pour l'intérêt général bien entendu.

MME DELETRE : Pour répondre à Madame THEROUIN, il y a des choses qu'on partage et il y a des choses qu'on ne partage pas. Sur celles qu'on ne partage pas, je crois que l'étude ATMO est claire : les indicateurs de qualité de l'air qui sont définis par la loi sont en dessous des seuils en moyenne annuelle et en valeur maximale. Il est donc faux de dire que la qualité de l'air est mauvaise un jour sur trois à Amiens. Donc cela, je pense que c'est un message à rectifier. Jean-Claude vient de le faire. L'air à Amiens et Amiens Métropole est bon, voire très bon. Tout est dans le dossier, le Plan Air que vous avez sous les yeux.

Là où on se retrouve, c'est que la qualité de l'air est l'une des préoccupations principales des Français quant à leur environnement et c'est aussi le cas pour nous parce que ses conséquences en termes de santé publique sont importantes. L'amélioration de la qualité de l'air est donc un enjeu majeur de la collectivité. Cela, c'est un fait et c'est le cas depuis plusieurs décennies, et la collectivité a adopté depuis plusieurs décennies, donc, tout un tas de mesures visant à diminuer, en tout cas à adopter de nouvelles mesures pour permettre la réduction des polluants atmosphériques. On prend l'exemple du BHNS. On prend l'exemple, et on en a parlé, de l'achat ou de l'aide à l'achat de vélos, le déploiement de kilomètres de voies vélo, la promotion de la marche. Je pense aux parkings relais pour le BHNS. Le remplacement des véhicules thermiques de la collectivité, l'installation de bornes à véhicules électriques. Alors, cela se fait sur Amiens. Cela se fait aussi dans les communes de l'agglomération. Le raccordement des bâtiments ou des habitations au réseau de chaleur et voilà, et j'en passe. Tout un tas d'actions sont déjà faites pour améliorer la qualité de l'air à Amiens et donc ne pas nous comparer à des agglomérations, des métropoles qui, elles, ont déjà mis en place ces ZFE, mais c'est sans doute, Madame THEROUIN, parce qu'elles ont une mauvaise qualité de l'air.

Ensuite, évidemment, chacun a un rôle à jouer dans ce domaine, c'est-à-dire que la collectivité, bien évidemment, doit activer tous ses leviers. Les entreprises doivent le faire. Les habitants doivent le faire bien évidemment, les agriculteurs doivent le faire. Tout le monde doit contribuer à la réduction et en tout cas à l'amélioration de la qualité de l'air et cela passe évidemment par l'adoption de nouvelles pratiques, cela passe par l'incitation au changement de pratiques, et des messages de communication peut-être un peu plus poussés vont, dans les semaines à venir, émaner des sites Internet de la collectivité, de nos canaux de communication voilà.

M. GEST : Merci à Margaux DELÉTRÉ et à Jean-Claude RENAUX pour les précisions importantes. Vous savez, Madame THEROUIN, anticiper, on n'a rien contre le fait d'anticiper, mais comme vient de le dire Margaux DELÉTRÉ, je ne connais pas la situation de la qualité de l'air à Reims. Ce que je sais, c'est que l'agglomération rémoise est plus importante que la nôtre. On peut imaginer qu'elle soit donc, en ce qui concerne la qualité de l'air, un peu détériorée, et donc anticiper, cela veut dire, quand on a des raisons majeures de le faire. Ce n'est pas le cas ici. Deuxièmement, cela vient d'être rappelé, au contraire, depuis dix ans, on assiste à une amélioration de la qualité de l'air sur Amiens. Troisièmement, effectivement, ce n'est pas que cela. Cela ne sera pas non plus dans l'avenir que les zones à faibles émissions. Mais la suite d'un nombre d'initiatives qui seront prises, par exemple dans le cadre du PCAET, mais d'autres mesures, et Margaux DELÉTRÉ vient à juste titre d'en rappeler déjà un certain nombre que nous mettons déjà en œuvre.

Vous avez évoqué les parkings relais. La difficulté des parkings relais, c'est que nous n'avons pas été en mesure de communiquer comme nous le souhaitons du fait que nous avons des

problématiques de fonctionnement des bus. On n'allait pas inciter des gens à aller vers le bus avec le parking relais alors même qu'il y avait des difficultés. Je n'ai jamais caché cela et je le répète aujourd'hui. La deuxième difficulté des parkings relais, c'est le fait que l'on circule très facilement dans l'agglomération en voiture parce que quand vous parlez des bouchons parisiens, de grâce, ne comparez pas les bouchons parisiens, voire même lillois, avec ceux que nous avons, paraît-il, ici à Amiens. Cela ferait sourire tous ceux qui depuis quelques semaines, quelques mois ou quelques années habitent maintenant à Amiens après à avoir connu ce que c'était dans les agglomérations où il y a vraiment beaucoup de bouchons. Donc, il faut comparer ce qui est comparable.

Enfin, vous avez évoqué l'écologie punitive. Nous allons bien sûr mettre en œuvre la loi, même si dans la version précédente de la loi, ici, nous n'aurions pas été concernés par la mise en place d'une zone à faibles émissions. Mais maintenant, la loi a changé et on nous dit : si vous avez 150 000 habitants, quelle que soit la qualité de l'air, il faut en mettre une en place. Très bien ! Nous suivrons... comment dirais-je... la sagesse légendaire des parlementaires. Mais comment pensez-vous que cette chose sera perçue par les gens qui ne pourront plus venir avec leur véhicule ancien sur Amiens ou sur l'ensemble de l'agglomération ? Comment pensez-vous que ce sera perçu autrement que comme, vous le disiez, une écologie punitive ? Je vous fais observer cela parce qu'en plus de cela les personnes qui seront concernées seront nécessairement les personnes qui ont sans doute moins de moyens que les autres, sinon elles auraient sans doute aussi une voiture plus récente et moins polluante. Par conséquent, nous avons à prendre tous ces éléments-là en compte parce que cela nous préoccupe aussi de savoir quelles conséquences cela pourrait avoir sur certaines catégories de population sur le fait que, par exemple, cela les dissuadera peut-être de venir même dans les commerces amiénois au passage.

Donc, nous travaillons sur ce dossier. Nous le préparons. Nous appliquons bien évidemment la loi. Si demain matin la situation de l'air dans Amiens et l'agglomération se détériorait brutalement, évidemment que nous précipiterions les choses. Pour l'heure, il s'agit de préparer ce dossier dans le calme et la sérénité des véritables chiffres de la pollution de l'air à Amiens.

Voilà ce que je voulais dire et je mets aux voix le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

**24 - VALORISATION FINANCIERE DES OPERATIONS ELIGIBLES AUX CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE.
APPEL A PARTENARIAT.**

MME DELETRE : Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) repose sur l'obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.

Ces CEE sont générés par les investissements de notre collectivité notamment sur les bâtiments mais aussi sur l'éclairage public ou encore sur la flotte de véhicules.

Un partenariat débuté avec CERTINERGY en 2017 et ayant pris fin au 31 décembre 2021 a permis, pour exemple et sur la 4^{ème} période l'éligibilité, de 39 projets pour un total d'1 138 000 € de primes reversées.

Compte tenu de l'intérêt de nous décharger à la fois d'une gestion administrative lourde et d'une prestation de négoce complexe sur les marchés de CEE, je vous propose d'approuver le lancement d'un nouvel appel à partenariat pour la cinquième période, pour une durée d'un an

renouvelable trois fois par tacite reconduction afin de pouvoir parallèlement acquérir une expertise interne et permettre, une fois cette expertise suffisante, la reprise par l'ingénierie interne.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - METHANISATION AGRICOLE. DELIBERATION CADRE. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET. CONVENTION DE PARTENARIAT.

MME DELETRE : Amiens Métropole s'est fixé pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050 pour l'ensemble du territoire et cet objectif repose sur deux piliers : la diminution de la consommation d'énergie et le déploiement d'énergies renouvelables.

En cohérence avec les objectifs de la feuille de route autonomie énergétique, Amiens Métropole vous propose donc d'adopter une stratégie méthanisation qui vise le développement de cette filière sur son territoire. Cette stratégie a notamment pour vocation de créer les conditions favorables à l'acceptabilité et à la qualité des projets, notamment au travers d'un dialogue territorial entre toutes les parties prenantes de ce projet.

Cette stratégie se base sur deux documents :

- une délibération cadre qui décrit la stratégie poursuivie, le type de projets recherchés et leurs méthodes de mise en œuvre, l'engagement régional d'Amiens Métropole pour le développement de la méthanisation en Hauts-de-France par la participation à l'instance régionale Collectif Opérationnel Régional pour le Biométhane Injecté (le CORBI) ;
- un appel à manifestation d'intérêt partenarial pour promouvoir le développement de cette filière au travers de l'accompagnement de projets d'unités de méthanisation.

L'appel à manifestation d'intérêt est lancé en partenariat avec GRDF, France Nature Environnement Hauts-de-France, Cerfrance et la chambre d'agriculture de la Somme qui s'engagent à mettre leur expertise à disposition des porteurs de projet.

Pour favoriser l'acceptabilité des projets tout en permettant leur développement, Amiens Métropole souhaite proposer des critères aux projets répondant à l'appel à projets. Les principaux critères définis en concertation avec les maires sont les suivants :

- un projet porté de façon majoritaire par les exploitants agricoles ;
- des intrants issus en majorité de déchets des exploitations et un taux de cultures énergétiques en culture principale le plus faible possible pour éviter la compétition avec les cultures vivrières ;
- une attention dans la localisation des projets (éloignement des habitations, infrastructures routières adaptées, y compris dans la desserte des sites, intégration paysagère, limitation des distances des intrants, limitation des traversées de villages, prise en compte de la congestion des infrastructures existantes et des flux additionnels) ;
- enfin une concertation menée depuis la conception des projets jusqu'en phase d'exploitation, notamment avec les maires des communes et les habitants.

Il vous est proposé ce soir d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec GRDF en lien avec cet AMI et d'approuver les documents.

M. GEST : Merci beaucoup. J'ouvre le débat sur ce point. Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Madame la Vice-Présidente, donc votre stratégie pour la méthanisation, pour l'accélération, donc, de la production d'énergies renouvelables sur notre territoire, nous avons eu déjà des débats sur le solaire, c'est une question importante, autant, aussi importante que la réduction de la consommation des énergies. Certainement fondamentale.

Donc, on a écouté. On s'est renseignés. On a compris certaines choses. On a compris en fait qu'il s'agit certainement, avec cet AMI, peut-être plus de convaincre les habitants, d'aider aussi les élus que vous êtes, mes chers collègues, à gagner l'adhésion pour ces projets. Peut-être aussi aider les investisseurs, mais finalement il n'y aura pas d'investissement public sur le mandat sur cette énergie. Par cet AMI, vous souhaitez voir se réaliser quatre projets de méthanisation agricole. C'est très bien. Cependant, nous pouvons nous interroger si cet AMI sera réellement opérant pour les objectifs qui sont fixés, en tout cas le cadre qui est fixé pour les requérants, en tout cas les candidats, pour améliorer la qualité des projets, car en définitive c'est l'Etat en fait qui signera les projets et puis c'est le marché qui fixe un peu les choses sur la question de la méthanisation.

Alors, on a écouté en commission, on a entendu les élus nous expliquer pourquoi. L'intérêt pour une commune de voir déclaré un projet sur son territoire est loin d'être évident. Ils ont exprimé leur manque de soutien pour la réfection des chemins, des routes, par lesquels les véhicules passent. Nous avons entendu les élus exprimer leurs difficultés pour gagner l'adhésion de leurs concitoyens, expliquer les nuisances de la rotation des engins qui finalement est quand même assez réduite dans le temps et que les riverains expriment une méfiance. C'est pourquoi cet AMI est intéressant, notamment pour la concertation, pour lever un certain nombre de doutes, car les enjeux d'autonomie énergétique sont fondamentaux et devraient de loin dépasser tous les clivages locaux et cela, c'est certain, tant les questions énergétiques nous mettent face à des injonctions contradictoires en permanence : produire plus mais surtout consommer moins. Ces questions sont toujours sujettes à des oppositions, car aucune énergie n'est propre.

Permettez-moi juste de soulever deux questions fondamentales sur la méthanisation agricole. La première, c'est la maîtrise des intrants. Vous en avez parlé, Madame la Vice-Présidente. Or, quand les vaches ne voient plus la couleur des prés car les bouses deviennent plus rentables que le lait, le commerce des intrants d'origine animale questionne le modèle d'élevage intensif. La méthanisation suppose des intrants d'origine animale. L'AMI plafonne les intrants de cultures principales à 15 %, demande aussi qu'il y ait une proportion majoritaire qui vienne de l'exploitation, et c'est tant mieux, c'est une bonne chose. Encore faut-il avoir un levier opposable en fait pour que ce soit respecté parce qu'in fine c'est le marché qui déterminera l'origine des intrants tant que les choses resteront soumises à cela.

Et puis, la deuxième question fondamentale qui peut nous interroger, c'est la question de la concurrence de l'usage des sols. Utiliser le sol à des fins énergétiques plutôt qu'alimentaires, cela ne va pas de soi, surtout quand on voit que quand le réchauffement climatique s'accélère il accroît une tension dans les réapprovisionnements alimentaires. Il accroît les risques de guerre. Il accroît les risques de sécheresse et c'est ce qu'on voit particulièrement à ce printemps. Nous l'avons saisi en fait : ce modèle d'énergies autour du sol agricole n'est soutenable qu'accompagné d'un changement de modèle agricole, avec une agriculture moins intensive, plus économie en ressources, plus locale. Ainsi, une politique de méthanisation doit s'accompagner d'une politique

volontariste d'installation de maraîchers, de conversion biologique des exploitations, de soutien aux circuits courts. Et en définitive, le GIEC nous l'a rappelé, produire plus d'énergies renouvelables et consommer moins d'énergie, c'est capital. Donc là, on n'est plus en reculade sur la question de l'autonomie énergétique de notre territoire. C'est pourquoi nous sommes pour la méthanisation sur la métropole et nous voterons pour cet AMI.

M. GEST : Merci. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur GEST. Nous avons trouvé, Amiens au Cœur, que ce sujet était très intéressant et que c'était une très bonne idée de votre part parce que c'est un sujet qui revient souvent dans les discussions, notamment quand des habitants voient ce type d'installation à proximité de chez eux et dégoupiller la grenade avant que cela arrive, accompagner, expliquer, nous semble une très bonne chose. Créer un cadre aussi pour ne pas que dans les années futures cela parte dans tous les sens nous semble aussi une bonne chose.

Quand nous avons lu ce dossier, cela nous a rappelé l'installation de la station d'épuration d'Ambonne il y a quelques années, à côté de Longpré, où les habitants étaient, avant qu'on leur explique, effarouchés, complètement, pour certains, anéantis, de savoir qu'à proximité de leur maison, souvent nouvellement créée en plus pour certains, il allait y avoir cet équipement. Et Gilles DE ROBIEN avait eu l'excellente idée, avec les comités de quartier, d'emmener les habitants en car pour leur montrer, dans d'autres villes, dans d'autres pays, comment de telles installations recouvertes fonctionnaient, n'émettaient pas de nuisances, n'émettaient pas d'odeurs, et il y avait eu une acceptabilité des riverains qui avait été très forte. Je pense que cette délibération va dans ce sens et nous la voterons puisque je pense qu'elle portera des effets très positifs dans les années à venir.

M. GEST : Très bien ! D'autres demandes d'intervention ? Non. Margaux DELÉTRÉ pour quelques réponses.

MME DELETRE : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vais commencer par Monsieur DESCHAMPS parce que je l'ai oublié tout à l'heure, j'ai oublié de lui répondre et lui dire qu'effectivement la phase de concertation avec la population est essentielle et elle aura lieu. Alors, les projets ne sont pas portés directement par la collectivité. On vise des porteurs de projet et en l'occurrence des porteurs de projet de méthanisation agricole, donc des exploitants agricoles, et c'est d'ailleurs une technique, une méthode qu'ils utilisent puisque nombreux sont ceux qui invitent la population, lorsqu'un projet émerge, à aller visiter des unités de méthanisation agricole. C'est une réalité. C'est un sujet qu'on connaît peu aujourd'hui sur le territoire à la fois d'Amiens Métropole mais aussi sur le département de la Somme puisque nous sommes aujourd'hui à cinq unités de méthanisation en injections à l'échelle du département, ce qui peut être, ce qui représente finalement peu d'unités de méthanisation à l'échelle de la région.

Pour répondre à Monsieur PRADAT, d'abord vous remercier d'avoir participé, Monsieur PRADAT, à la commission que nous avons réunie il y a quelques semaines maintenant et vous remercier de votre participation ; vous dire qu'effectivement l'AMI permet de fixer des bases saines pour partager avec les porteurs de projet nos priorités, les axes qui nous semblent importants pour qu'un projet puisse bien se dérouler. Finalement aujourd'hui on est démunis en tant que collectivité lorsqu'un projet émerge. Donc anticiper, cela a vraiment été l'objectif que nous avons eu. C'est le troisième AMI en France qui se présente, qu'on vous présente ce soir. Il y en a eu un à l'échelle d'une région. Il y en a eu un à l'échelle d'un pays et il y en a désormais un à l'échelle d'une agglomération voilà. Donc ce qu'on vise, c'est effectivement un développement maîtrisé, un

développement concerté et respectueux, et évidemment nous ne manquerons pas de vous tenir informés lorsque l'AMI sera clôturé.

Sur la question du seuil que vous évoquiez, Monsieur PRADAT, sur les 15 %. Alors, les 15 %, ce n'est pas la limite que nous nous sommes fixée. C'est le seuil réglementaire s'agissant du taux de culture principale. Ce qu'on observe aujourd'hui dans les faits et au niveau des unités de méthanisation agricole qui sont en service, c'est que la moyenne pour les unités de méthanisation est aujourd'hui de 5 % de culture principale, donc bien en deçà finalement du seuil qui est à 15 %. Alors évidemment, je vous rejoins : le risque d'accaparement des terres agricoles est moindre, mais il faut évidemment être vigilant là-dessus même si, vous le savez, en tant que collectivité, Amiens Métropole n'a pas forcément ce pouvoir. Mais on a quand même dans l'AMI inscrit tout un chapitre sur ce volet.

Voilà ce que je peux vous répondre.

M. GEST : Merci, chère collègue. Tout le monde a bien compris que cette démarche tient compte de ce que nous avons vécu ces derniers mois avec les grandes difficultés à mettre en œuvre déjà des projets de méthanisation, parfois par manque de transparence, parfois par manque d'explications au tout début de la procédure, parfois parce qu'il y a des doutes, des rumeurs, etc. sur ces sujets-là. On sait que c'est très compliqué et donc si l'on veut faire une place nécessaire aux énergies renouvelables et qu'on veut limiter autant que faire se peut parce que notre département a déjà donné en matière d'éoliennes, il faut être capable de répondre favorablement à d'autres méthodologies, mais parce que dans n'importe quelles conditions, pas sans information suffisante, pas... comment dirais-je... en risquant d'avoir des projets qui sont quasiment mort-nés parce qu'ils n'ont pas subi au départ une présentation, une explication suffisante, et donc c'est cette démarche-là que nous voulons initier, sinon les objectifs que l'on peut se fixer dans ce domaine, eh bien, ne pourront jamais être tenus tout simplement et donc le rôle de notre collectivité n'est pas nécessairement de faire à la place des autres. Il y a des projets privés. Mais de les accompagner avec un certain nombre de critères qui ont été rappelés tout à l'heure de manière à ce que l'on... comment dirais-je... fasse attention aux projets eux-mêmes mais qui fassent en sorte que la population les comprenne et qu'on aide aussi les élus parce que ce n'est pas facile, quand on est élu d'une commune où il y a un projet de cette nature, à expliquer à sa population ce qui va se passer et à l'expliquer en essayant d'être le plus objectif bien sûr possible. Voilà : le bien-fondé de cette démarche est justifié par cela.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. EVRARD s'est abstenu.

26 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRANSFORMATION DE LA BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON. AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME BOCHE : Chers collègues, vous le savez, la mise en œuvre de la PPI nécessite de valider les opérations d'investissements dont la réalisation est prévue cette année.

S'agissant de la bibliothèque Louis Aragon, qui fêtera ses 200 ans l'année prochaine, elle a connu sa dernière rénovation dans les années 1990 et souffre actuellement d'un déficit important en

mètres carrés, de locaux parfois en mauvais état, et elle ne répond plus du tout aux attentes actuelles des publics.

C'est donc dans ce contexte que la collectivité entend engager des études préalables à la transformation de cet établissement. Je vous rappelle que nous avons voté une enveloppe de 700 000 € dans le cadre de la PPI 2022-2026. Je vous propose donc d'approuver la réalisation des études préalables ainsi que l'échéancier prévisionnel détaillé en article 2, prévoyant pour l'année 2022 des crédits de paiement à hauteur de 50 000 €.

Je vous propose également, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les participations financières potentielles pour la mise en œuvre de ces études et à signer tous les actes administratifs correspondants.

M. GEST : Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mme THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

27 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023. ACTUALISATION DES TRANCHES QFI ET DES TARIFS.

MME DOURNEL-GARAT : Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, nous devons actualiser les tranches QFI et les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional. Le barème de calcul des frais d'études du Conservatoire à Rayonnement Régional est établi sur la base du Quotient Familial Individuel (QFI). Je vous propose ce soir d'actualiser ces tarifs, avec une augmentation globale de 3 %, permettant notamment de compenser en partie la légère baisse des effectifs consécutifs à la période de crise sanitaire. Pour mémoire, cela représente une augmentation comprise entre 2 et 16 € pour une année selon le cursus suivi. A cette occasion, je vous propose également d'ajouter aux tarifs existants un barème gradué par trimestre tenant compte des rentrées tardives d'élèves qui sont parfois dissuadés par le fait de devoir payer l'intégralité des droits d'inscriptions alors que l'année scolaire est engagée. Sur la base de ces modifications, l'effet escompté sur le budget du conservatoire générerait 11 600 € de recettes complémentaires.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - BOVES. FOUILLE PROGRAMMEE. PARTENARIAT ET MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU CENTRE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE MEDIEVALE DES ETABLISSEMENTS RELIGIEUX (CAHMER). CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Mise en œuvre depuis 1996, la fouille programmée du château de Boves est vraiment reconnue comme fouille exemplaire par les scientifiques. Elle est très visitée, tant par les scolaires que par les habitants. Et c'est également l'un des rares chantiers-écoles de la région sur lequel les étudiants futurs archéologues peuvent se former.

La fouille est rattachée, depuis sa mise en place, au CAHMER, qui est une association loi 1901, sur cinq semaines par an, autour du mois de juin.

Il se trouve qu'en 2017, le service Archéologie d'Amiens Métropole a recruté un archéologue qui, par ailleurs, est responsable de ladite fouille programmée, sur un poste permanent. Cela a été donc l'opportunité de créer un lien fort entre la fouille et la collectivité, et surtout de mettre en exergue l'apport de celle-ci en termes de mise en valeur du territoire métropolitain dans ses composantes culturelles et scientifiques.

Le service d'Archéologie Préventive d'Amiens Métropole ne réalisant pas de fouilles programmées, je vous propose, chers collègues, d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, de l'agent d'Amiens Métropole auprès du CAHMER, à raison de 100 % de son temps de travail, du 30 mai au 2 juillet 2022, ainsi que le partenariat avec l'association au titre de l'année 2022, portant sur le développement de l'archéologie programmée sur le territoire d'Amiens Métropole et la valorisation du site de Boves.

Il convient dès lors de valider les conventions correspondantes et d'en autoriser la signature par M. le Président.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - AMIENS. PARC ZOOLOGIQUE. JEU UNE NUIT AU ZOO D'AMIENS. REGLEMENT. APPROBATION.

M. SAVREUX : Vous savez que nous fêtons cette année le 70^e anniversaire du parc zoologique d'Amiens en ce mois de mai 2022 et à cette occasion un jeu-concours a été lancé pour permettre à 12 visiteurs de vivre une expérience singulière, insolite, à savoir une nuit au Zoo dans une tente équipée, avec un dîner et un petit déjeuner dans l'enceinte du parc, en ayant la possibilité d'être accompagné de 4 personnes au maximum. J'en profite tout de suite pour dire que les élus de la métropole n'ont évidemment pas le droit de jouer.

Pour ce faire, entre le 21 et le 29 mai 2022, les visiteurs qui se rendront au parc pourront déposer un coupon de participation dans une urne en répondant à 3 questions sur le parc zoologique et un tirage au sort sera effectué le 30 mai. Les gagnants auront alors 15 jours pour conformer l'acceptation du prix.

Outre le principe de mettre en lumière l'anniversaire du parc zoologique, ce jeu-concours sera également l'occasion de renforcer l'attractivité et son image.

Je vous propose donc d'approuver le règlement du jeu-concours "Une nuit au Zoo d'Amiens" actant les étapes du jeu, les modalités de participation et cadrant l'attribution du prix et l'organisation de la nuit dans le parc zoologique. J'en profite évidemment pour féliciter l'équipe du zoo d'Amiens Métropole pour sa capacité à toujours imaginer des événements originaux qui permettent à la fois de fidéliser les visiteurs mais aussi d'élargir de nouveaux publics, à de nouveaux publics, et avoir toujours plus de monde dans les allées du parc.

M. GEST : Bien, Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il des observations, des questions sur ce rapport ? Non. On est en plein dans la semaine du 70^e anniversaire et donc de ce jeu qui va continuer d'apporter beaucoup de public, car cela ne désempt pas au zoo depuis la réouverture de février.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - "AMIENS SE PREND AU JEU". CREATION D'UNE FRESQUE POUR CELEBRER LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024. APPEL A PROJETS.

M. DUFLOT : Dans le cadre d'«Amiens se prend au Jeu», je vous propose d'approuver l'appel à projets relatif à la création d'une fresque picturale afin de célébrer donc ces Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Cette fresque sera réalisée, comme vous le voyez actuellement sur l'écran, sur la photo, au dos de l'ancienne piscine Vallerey donc qui était rue Alexandre Dumas et donc devra être réalisée avant le 15 septembre 2022.

Le montant dédié à cette création est plafonné à 8 000 €.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de rapport à cette opération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - AUTORISATION DE PROGRAMME. COLISEUM MODERNISATION. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. DUFLOT : Comme chaque année, des travaux d'investissement sont réalisés au sein du Coliseum afin de permettre la pérennité de ses installations et également de les moderniser.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2022-2026, une autorisation donc de programme à hauteur de 1 600 000€ a été votée, et donc je vous propose pour cet exercice 2022 d'affecter 320 000 €, selon les détails qui vous sont projetés et que vous avez pu voir, pour les membres de la commission sport et culture, également sur les différents dossiers.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mme THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

32 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PETIT EQUIPEMENT SPORTIF. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. DUFLOT : La Direction des Sports doit renouveler bien sûr, comme chaque année, les équipements sportifs installés sur les terrains de sport structurants et non structurants, et acquérir le matériel nécessaire pour les activités pédagogiques qu'elle mène (notamment pour les activités au Parc du Grand Marais dans le cadre de l'opération annuelle Sportez-vous bien) ainsi que pour la mise en place de la Maison Sport Santé. Pour ce faire, donc, une Autorisation de Programme de 150 000 € a été approuvée dans le cadre, donc, de la PPI 2022 - 2026.

Et je vous propose, sur ces 150 000 €, d'affecter sur cet exercice budgétaire 30 000 € décomposé comme suit :

- donc 20 000 € pour l'acquisition et la pose de butes et d'abris de touche ;
- 6 500 € pour l'acquisition de matériels pour les activités sportives pédagogiques ;
- et enfin 3 500 € pour l'acquisition de matériel pour la Maison Sport Santé.

M. GEST : Très bien ! Pas de problème(s) ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mme THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT se sont abstenus.

33 - PISCINE LE NAUTILUS. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DE REFECTION. CONVENTION ACT'EAU

M. DUFLOT : Dans le cadre de la réhabilitation, donc, de la piscine du Nautilus, je vous propose d'approuver la convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes en Régie permettant à la collectivité de bénéficier d'une subvention de 13 000€, avec, en prime, un parcours de formation gratuit à destination des agents métropolitains pour offrir une vision complète des enjeux d'économies d'eau et d'énergie dans les sites aquatiques.

Donc, il convient ici bien sûr d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention pour accepter cette subvention de 13 000 €.

M. GEST : Pas de problème(s) ? On met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. REHABILITATION DES RESERVOIRS DE CLAIRY-SAULCHOIX, DURY ET LONGUEAU. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Je vais passer la parole à Eric MAQUET, qui va sans doute nous globaliser les rapports 34-35 et 36 qui sont trois dossiers d'autorisations de programme qui concernent le budget annexe de l'eau et l'affectation des opérations d'investissement.

M. MAQUET : Ce n'était pas prévu mais merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de faire court effectivement.

Autorisation de programme, réhabilitation des réservoirs de Clairy-Saulchoix, Dury et Longueau : le montant de cette AP est de 1 200 000 € HT pour les trois châteaux d'eau.

Amiens Métropole gère 25 réservoirs. La mise en œuvre d'un programme de réhabilitation est nécessaire. L'opération répond à deux principaux objectifs : d'une part, pérenniser la structure des ouvrages par la rénovation d'étanchéité et d'isolation par l'intérieur et l'extérieur de la cuve. D'autre

part, mettre les ouvrages aux normes en termes de sécurité sanitaire (revêtement et matériaux), sécurité d'accès pour la circulation des intervenants techniques et pour limiter les risques d'intrusion extérieure.

L'autorisation de programme porte sur la rénovation et la réhabilitation de trois châteaux d'eau (Clairy-Saulchoix, Dury et Longueau) et la mise en service dans le cadre de la sécurisation de la zone S pour le château d'eau de Longueau.

Voilà, c'est pourquoi, vu le code général, vu la délibération du 4 novembre approuvant la PPI, Monsieur le Président est autorisé à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération. Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

M. GEST : Quelle est donc la cause de cette hilarité générale ? C'est le rapport du vice-président ?

M. MAQUET : C'est le débit qui est rapide. Cela a été sollicité par le président.

M. GEST : Ah ! non, non, non. C'est une mitraille. Donc, il y a une demande de parole. Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, juste une explication de vote. D'habitude, nous votons contre ou on s'abstient sur les autorisations de programme, car ce sont vos choix d'investissement. Cependant, il y a un tel sujet, et on entend les remontées des Amiénois sur les sujets de fuites sur le réseau, des problématiques de remontées capillaires, des problématiques de câbles humides, que les investissements sont absolument nécessaires. Vous n'entendez pas bien ?

M. GEST : Si, si ! Si, si !

M. PRADAT : Les investissements sont absolument nécessaires et donc sur les points 34 à 40 nous voterons pour.

M. GEST : D'accord, très bien !

M. MAQUET : On peut passer au vice-président suivant. Merci, Monsieur PRADAT. Je remercie Monsieur PRADAT. Effectivement vous avez parlé tout à l'heure, dans votre prise de parole, de sécheresse et tout l'intérêt effectivement de réparer notre réseau puisque, je vous l'ai déjà dit, on a 31 % grosso modo de perte à la sortie des points de captage, surtout des réservoirs des châteaux d'eau, et des gros investissements internes. Vous voyez par les chiffres qu'il y a un gros effort de fait là-dessus et aussi vous avez bien compris : l'augmentation du prix de l'eau sert à cela bien sûr.

M. GEST : Je suis sûr que votre sagesse, Monsieur PRADAT, ainsi qu'à vos collègues, va aller jusqu'à éventuellement voter des augmentations du prix de l'eau lorsque ce sera nécessaire. Je n'en doute pas.

M. PRADAT : Ce n'est pas le sujet de ce soir, si j'ai bien compris.

M. GEST : Non, mais si on ne le fait pas, on ne peut pas mettre en œuvre ce que vous venez de dire quand même. Je suis obligé de vous le faire remarquer au passage. Très bien. Alors, je ne sais plus du tout où on en est. On n'a pas voté le point 34 ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

35 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. SECTORISATION ET RECHERCHE DE FUITES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Maintenant, j'avais dit qu'on présentait les 35 et 36. Je voulais dire qu'effectivement c'est du même niveau. Est-ce qu'on peut considérer qu'on peut mettre aux voix le point 35 ? Pas de problème(s) ? Même vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

36 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. TRAVAUX SUR CAPTAGES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Et le point 36, même vote ? Très bien !

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

37 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. GEST : Eh bien, voilà qui fait que nous avançons et que nous arrivons, alors là cette fois-ci, aux points 37-38-39-40 qui sont quatre rapports de même nature effectivement et qui concernent le budget annexe de l'assainissement. Monsieur MAQUET.

M. MAQUET : Ils sont adoptés ou je les prends un par un maintenant ?

M. GEST : Vous pouvez quand même en dire deux mots si cela ne vous fait rien.

M. MAQUET : Merci, Monsieur le Président.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement : effectivement, là on est quand même sur une AP, vous voyez bien, de 11 400 000 € HT avec une décomposition, un échéancier pour 2022 de 2 782 000, de 2 700 000 en 2023, de 2 000 000 en 2025 et 1 908 000 HT. Des travaux feront l'objet d'une programmation annuelle établie en lien avec l'Agence Artois-Picardie en coordination avec les travaux.

Voilà un tout petit peu, si vous voulez, la réhabilitation des réseaux d'assainissement. On vient d'en parler avec Monsieur PRADAT, mais on est dans la continuité concernant le rapport 37.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. TRAVAUX POUR TIERS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. MAQUET : Ensuite sur le rapport 38, on est sur des travaux pour tiers pour un montant de 5 000 000 € avec un échéancier aussi. Bon, je vous donne vite, très rapidement le détail : 1 551 920 en 2022 ; 2023, 1 000 000 ; 2024, 1 000 000 ; 2025, 1 000 000 ; et 2026, 448 080. Plusieurs opérations : alors, la mise en œuvre du programme pluriannuel des investissements nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue pour l'année en cours. Plusieurs opérations de pose de réseaux ou de raccordements sont réalisées pour le compte tiers. Il s'agit principalement d'extension des réseaux dans le cadre de projets immobiliers, soit par le biais d'un PUP qui est une participation urbaine partenariale, soit aux frais de la commune de dévoiement de réseau dans le cadre de cession de parcelle de la réalisation des raccordements au réseau d'eaux usées à la demande des particuliers ou d'aménageurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

39 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. MAQUET : Ensuite, nous sommes sur le rapport 39. Le montant de cette AP est de 1 000 000 décomposé : 2022, 314 000 ; 2023, 200 000 ; 2024, 200 000 ; 2025, 200 000 ; 2026, 85 100. Voilà, ce sont des pompes de relevage que vous trouvez. Il y en a 250 sur le réseau et donc il faut changer ce matériel qui est obsolète. Et puis un ensemble de travaux autour bien sûr. Voilà pour le rapport 39.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

40 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. TRAVAUX SUR LES STATIONS D'EPURATION. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. MAQUET : Et puis je termine avec le dernier, numéro 40 : travaux sur les stations d'épuration pour un montant de 4 750 000 € HT. Effectivement, tout à l'heure, on parlait d'Ambonne. C'était Monsieur DESCHAMPS, je crois. Et Ambonne commence à vieillir tout doucement. Il a une bonne quinzaine d'années. Il est temps d'y faire des travaux et d'investir. Donc, avec un échéancier de 2 495 000 en 2022 ; 2 000 000, 2023 ; 2024 : 800 000 ; 2025 : 800 000 ; 2026 : 148 505 € pour le rapport 40. Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci beaucoup. Je pense que vous aurez du mal, la prochaine fois, à battre votre record de vitesse, à moins que vous ne vous entraîniez pour Paris 2024 !

M. MAQUET : Je vous remercie. Je n'ai pas fait d'humour ce soir, mais pour autant l'assemblée...

M. GEST : Alors, on va mettre aux voix formellement les rapports les uns après les autres.

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

44 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT D'ACTIVITES 2020.

M. DECLÉ : Sans surprise, cela ne surprendra personne : c'est un rapport d'activités qui est peu réjouissant puisqu'il s'agit de l'année du coronavirus.

Pour rappel, c'est GL Events, le groupe international, qui gère le site de Mégacité. Il comptait en 2020, au niveau international, plus de 4000 collaborateurs. Il avait réalisé un chiffre d'affaires de 479 millions d'euros contre 1,2 milliard l'année précédente. En ce qui concerne Amiens, le chiffre d'affaires net en 2020 est de 1 650 000 contre 4 300 000 l'année précédente. Donc, quand on regarde un peu, 296 000 pour les congrès contre 1 150 000 l'année précédente ; 940 000 pour les foires contre 1 700 000 ; et 230 000 pour les concerts contre 450 000. La part des manifestations extérieures dans le chiffre d'affaires 2020 est de 12 % contre 22 en 2019. Pour autant, le résultat net d'exploitation est à l'équilibre : il est de -28 €. Au niveau des ordres de grandeur, on peut dire qu'il est à l'équilibre. Contre +285 000 € en 2019. Cela s'explique notamment par l'annulation de notre part de l'obligation de provisions pour renouvellement des matériels à hauteur de 33 000 €, l'exonération partielle de la redevance annuelle (34 000 € au lieu de 92 000) au prorata du nombre de jours où Mégacité a pu ouvrir. Il a fermé pendant 232 jours. Et la subvention exceptionnelle que nous avons donnée pour l'organisation de la foire-exposition qui a pu avoir lieu tout de même en octobre 2020, subvention de 50 000 €.

Au niveau de l'activité, le nombre total de manifestations enregistrées en 2020 est de 46 contre 173 l'année précédente : 2 congrès contre 6. Logiquement, le nombre de congressistes a baissé de 66 % et le nombre total de visiteurs des manifestations accueillies a baissé de 70 %. Quelques exemples : le salon antiquaires et belles brocantes ou le salon Parkafun en février 2020 avaient bien fonctionné, juste avant le coronavirus, puisqu'il y avait +11,6 % de fréquentation pour l'un, +8,2 pour l'autre, et on voit que le coronavirus a vraiment fait s'effondrer tout cela puisque le mois suivant, quelques jours avant le confinement, le salon grand rendez-vous chasse, pêche et cheval a eu lieu et il y a eu 44 % de visiteurs en moins alors qu'un mois avant il y avait 8,2 en plus pour Parkafun. La foire expo qui s'est tenue en octobre a accueilli tout de même 26 000 visiteurs et a pu exposer 187 personnes, et le nombre total de visiteurs, du coup, pour 2020 est de 98 249 contre 229 093 en 2019.

Voilà de manière synthétique le rapport d'activités 2020.

M. GEST : Merci, cher collègue. Il va de soi que les suivants, mais surtout celui de 2022, aura plus d'intérêt dans la mesure où en 2021 l'année a également été très perturbée et donc on n'est pas du tout dans le rythme de ce que l'on connaissait habituellement.

Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix. Ah ! oui on prend acte. Je ne m'y ferai jamais.

DONT ACTE

45 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CREATION DE JEUX CONCOURS POUR LES RESEAUX SOCIAUX AVEC DOTATION DE LOTS A VALEUR COMMERCIALE. APPROBATION DU REGLEMENT.

M. DECLÉ : C'est la période des jeux-concours. Après mon collègue Pierre SAVREUX et le jeu concours du zoo, l'Office de Tourisme souhaite aussi créer un jeu-concours cet été. Cela s'inscrit dans la stratégie touristique qu'on a adoptée il y a un an et demi et dans l'objectif de faire en sorte que les Amiénois soient les premiers touristes, les premiers ambassadeurs de leur ville. Evidemment c'est un jeu-concours qui s'adresse aux touristes aussi, mais aussi aux Amiénois. Il s'adresse à tout le monde et donc l'objectif est simple : c'est de mettre en avant Amiens sur les réseaux sociaux via Facebook, via Instagram ou via les deux, en demandant aux participants de nous décrire leur week-end idéal à Amiens en donnant une photo nature, une photo culture et une photo gastronomie, et ensuite on procédera à un tirage au sort entre tous les participants. Il y aura donc quatre vainqueurs, quatre foyers pouvant aller d'une à quatre personnes et donc le lot à gagner, c'est une nuit avec petit-déjeuner et frais annexes compris dans un hébergement insolite, un dîner dans un restaurant et une activité visite. Alors, contrairement à mon collègue Pierre, je vous invite toutes et tous, je nous invite toutes et tous à montrer l'exemple et à jouer à ce jeu-concours sur les réseaux sociaux. Par contre, chacun le comprendra, personne dans cette pièce ne pourra être tiré au sort, ne pourra gagner les lots, mais voilà, allons-y et mettons en avant Amiens sur les réseaux sociaux !

M. GEST : Au moins voilà un jeu-concours où on sait d'avance qu'on est sûr de perdre ! Bien. Est-ce que cela pose problème, ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Il me reste donc à aborder le point 46 qui est consacré aux questions orales.

46.1 - QUESTION ORALE SUR "LES CYCLES ET LA SECURITE", PROPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN

M. GEST : Et je vais donner tout de suite la parole, pour la première question, à M. BAÏS pour qu'il pose la question déposée par le groupe Social Eco Citoyen.

M. BAIS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le baromètre des villes cyclables mesurant donc le niveau de satisfaction des usagers du vélo est paru il y a peu et force est de constater que, comme il y a deux ans, la copie rendue par la métropole n'est pas suffisante. Une fois encore, Amiens se voit décerner une note « F », synonyme d'avis défavorable, et ne se classe qu'à la 20^e place sur 29 au classement des grandes villes. Pas ou peu d'amélioration donc suite aux avis des différents cyclistes qui ont participé à l'enquête. C'est un constat qui peut paraître sévère eu égard aux efforts d'adaptation de la voirie et aux politiques incitatives, notamment financières, visant à favoriser le vélo en ville, mais il nous faut donc reconnaître que les efforts ne sont pas suffisants. Ces résultats viennent s'ajouter aux récentes décisions défavorables en matière d'aménagements urbains venues sanctionner notre métropole.

Le sentiment d'insécurité semble particulièrement important. Des axes majeurs sont le sujet d'inquiétudes régulières, leur configuration ne semble pas adaptée à la fréquentation. Parmi eux,

par exemple, la rue Alexandre Dumas qui a d'ailleurs donné lieu à des incidents mineurs certes mais qui ne doivent cependant pas être ignorés. En cause, une voie verte insuffisamment large qui complique la cohabitation des piétons et des cyclistes. Le chevauchement des axes perpendiculaires avec cette même voie oblige les véhicules motorisés à s'engager et à couper la route aux cyclistes. Une signalisation au sol de l'aire de chevauchement serait un gage de sécurité. Rappelons que la fréquentation de cet axe qui dessert les établissements scolaires mais également Aquapôle s'est considérablement accrue. Les exemples ne manquent pas ailleurs dans la Métropole.

Les questions de cohabitations ne sont pas aisées à solutionner mais des efforts doivent être entrepris. Nous ne pouvons pas attendre qu'un drame majeur se produise pour commencer à agir. Appuyons-nous sur les associations de cyclistes afin de dresser un état des lieux des points problématiques en matière de circulation.

Nous vous demandons donc : êtes-vous prêts à agir dans ce sens ?

M. GEST : Donc, je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Depuis plusieurs années, la ville d'Amiens et Amiens Métropole sont pleinement engagées pour promouvoir l'usage du vélo et offrir des aménagements sécurisés aux cyclistes. A ce jour, Amiens Métropole compte environ 200 km d'aménagements cyclables, sans compter les doubles sens créés indirectement avec la zone 30 mise en place dans le centre-ville. Récemment, plusieurs aménagements cyclables structurants et sécurisés, en privilégiant la séparation des cyclistes avec la circulation automobile, ont été réalisés :

- la voie verte et piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD8 entre la rue Jean Moulin, 3 km de continuité cyclable entre Saleux et Amiens, et desservant l'un des plus gros pôles générateurs de flux du territoire, le CHU ;
- entre la gare St Roch et le quai Charles Tellier pour assurer la continuité cyclable entre la ceinture des boulevards intérieurs la véloroute 30, avec notamment la création d'une piste cyclable bidirectionnelle ;
- entre la place Vogel et la rue du Faubourg-de-Hem avec là aussi la création d'une piste cyclable bidirectionnelle ;
- deux giratoires à la hollandaise (carrefour Pré-Forêt, Château Milan et Vogel) qui permettent de séparer les cyclistes de la circulation classique dans les carrefours où les conflits sont les plus nombreux ;
- la pérennisation du chaudiourue Delpech.

Des aménagements complémentaires ont été réalisés afin de faciliter et sécuriser le déplacement des cyclistes. C'est le déploiement de près de 80 cédez-le-passage aux feux cyclistes à l'été 2021. 55 nouveaux panneaux seront posés cette année. Le jalonnement cyclable sur le territoire se poursuit. Le marquage en double sens cyclable des rues du centre-ville d'Amiens qui est aussi passé en zone 30. Le marquage en couleur verte des aménagements cyclables du territoire est déployé et permet de bien identifier la place du cycliste.

La création d'un écosystème vélo sur le territoire ne doit pas se limiter aux seuls aménagements. Un écosystème vélo, c'est prendre en compte le vélo dans toutes ses dimensions et les mesures

suyvantes y contribuent fortement, car elles permettront aussi d'en développer l'usage par la pose continue de nouveaux arceaux vélos pour faciliter le stationnement sécurisé (4 462 places à ce jour).

La fête du vélo avec de nombreuses animations tout au long du mois de mai balades en vélo couché, ateliers de réparation, démonstrations de BMX, vélos rigolos, manèges écocitoyens, marquages de vélos gratuits.

L'aide à l'achat de vélos en 2021, c'est 3 849 dossiers, personnes qui ont pu acheter un vélo et bénéficié d'une subvention qui pouvait aller jusqu'à 50 % du prix d'achat à laquelle s'ajoute d'ailleurs la participation du conseil départemental.

En 2022, la ville d'Amiens a souhaité prolonger son aide pour les VAE ainsi que les villes de Camon, Rivery et Glisy. Un service buscyclette qui permet de louer un vélo mécanique ou à assistance électrique à moindre coût. 485 VAE achetés en 2020, 300 VAE achetés en 2021 et 140 normalement cette année. Portant le total à 2350 vélos, dont près de 1500 VAE.

Un service Velam qui permet de se déplacer facilement en ville avec la première demi-heure de location gratuite.

Que prévoit-on cette année et les prochaines années ? La création d'un schéma cyclable dès cette année pour la définition d'une stratégie cyclable sur la ville d'Amiens et les communes de la première couronne. Le schéma fera notamment apparaître les discontinuités et les points durs du réseau actuel afin de permettre l'émergence d'itinéraires continus et structurants. Des standards d'aménagement seront définis pour ces itinéraires structurants pour offrir confort et sécurité à tous les cyclistes et notamment les moins aguerris parce que la question c'est vraiment d'offrir des conditions sécurisées pour les moins aguerris. Les gens qui sont très, très aguerris, eux, passent partout aujourd'hui. Renforcer l'offre de stationnement en équipant toutes les écoles de la ville d'Amiens avec des abris et arceaux sécurisés d'ici la fin du mandat. Cela, c'est sur la politique de la ville d'Amiens. Déployer des consignes à vélos sécurisées dans les quartiers à partir de 2023 et également sur le territoire de la ville d'Amiens. Je rappelle qu'elle a voté un budget de 5 millions d'euros sur son propre budget. Poursuivre la pose de nouveaux arceaux vélos sur l'espace public, sur l'ensemble. Nous le proposons d'ailleurs sur l'ensemble des communes d'Amiens Métropole.

Il est utile de rappeler les investissements conséquents pour le vélo que nous avons votés. Je l'ai rappelé : 5 millions pour la ville d'Amiens et 5 millions pour Amiens Métropole sur le temps de ce mandat, sans compter les investissements qui sont réalisés dans le cadre d'autres délégations (l'espace public, renouvellement urbain) puisque la question du vélo doit être intégrée dans ces aménagements.

Concernant l'aménagement de la rue Alexandre Dumas auquel vous faites référence, une voie verte a effectivement été créée entre la rue Saint-Fuscien et Aquapôle début 2019 afin de sécuriser l'itinéraire. Cet aménagement respectait les recommandations du CEREMA au moment de sa création. D'ailleurs, à l'époque, Véloxygène participait au comité technique et avait validé. La réglementation a effectivement évolué avec notamment la loi d'orientation des mobilités qui date de décembre 2019 et qui recommande une séparation plus forte entre les cyclistes et les voitures. Effectivement, la question de la cohabitation entre les différents modes n'est jamais aisée, particulièrement lorsque l'espace est limité. Il est de notre responsabilité de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacement pour chaque aménagement. Nous avons cependant été amenés à renforcer la signalisation au droit de certains accès, au droit des intersections qui desservent notamment Aquapôle et les établissements scolaires. Enfin je dirais que nous avons

bien identifié que l'ensemble du cheminement vélo de cette rue nécessitera un regard particulier. Il y a beaucoup, sur cet axe-là, de ruptures, de dysfonctionnements, et on va, dans le cadre justement des interventions dans le cadre de la PPI, essayer de corriger bien entendu.

Vous avez démarré votre propos en citant l'enquête de la FUB. Alors, je me permets quand même de donner un peu mon sentiment sur la question. D'abord, il y a eu moins de répondants sur la ville d'Amiens et plus en périphérie. Je rappellerai le contexte dans lequel cette étude, ce questionnaire a été mis en place avec notamment un appel sur les réseaux sociaux, à l'époque, de punir le vice-président à la mobilité. Sur la méthode, la fiabilité de cette enquête, je rappelle que c'est une enquête qui est effectuée. On y répond de façon anonyme, fait par une organisation, la FUB. C'est une mobilisation militante et il n'y a aucun contrôle indépendant de la manière dont on traite les dossiers, on les reçoit, etc., et d'ailleurs, déjà on peut répondre avec la même adresse IP deux fois, y compris dans les villes dans lesquelles on ne vit pas, et il suffit de posséder plusieurs matériels puisque c'est anonyme et donc seule l'adresse IP des matériels peut permettre d'éviter les doubles votes, triples ou quadruples votes. Mais ceci dit, vous avez trois matériels, trois IP différentes, et vous pouvez faire trois, quatre ou cinq votes si vous le souhaitez. Donc, il faut relativiser tout cela. Bien évidemment, c'est toujours des éléments intéressants, mais j'ai voulu quand même, je me permets de le recontextualiser, pour avoir été au centre un peu des débats sur cette question, sur cette enquête, et puis de relativiser aussi la fiabilité. Mais j'espère et je souhaite que dans l'avenir on pourra à un moment donné avoir une véritable... voilà... un véritable état de l'opinion par rapport et puis les aménagements, les nouveaux aménagements surtout n'étaient pas encore finalisés au moment de cette enquête.

M. GEST : Merci, Jean-Claude RENAUX. Je voulais juste ajouter deux choses aux propos. La première, c'est qu'effectivement, de l'avis même du président de la FUB, la Fédération des Usagers de la Bicyclette, qui est à l'origine donc de cette enquête, il va de soi que ce n'est en rien un sondage avec des critères respectés, etc. En rien ! Par conséquent, effectivement, c'est une valeur très, très relative. Et la deuxième chose, puisque je parle du président de la FUB, nous l'avons, avec Brigitte FOURÉ, rencontré récemment et nous avons discuté de la problématique locale puisqu'il s'avère que la FUB a dans ses adhérents l'association Véloxygène et donc nous avons évoqué tous les sujets du vélo et d'ailleurs nous avons eu avec satisfaction la démonstration qu'il y avait quand même pas mal de choses qui étaient réalisées ici puisque la FUB a obtenu des pouvoirs publics, de l'Etat, des lignes budgétaires pouvant aider les collectivités territoriales et le président, au fur et à mesure qu'il les déclinait, disait : « Ah ! ben celle-là, vous avez déjà pu l'utiliser. Ah ! ben celle-ci, vous en avez bénéficié, etc. », ce qui démontre que... comment dirais-je... ceci me paraît plus intéressant que de compter sur effectivement une enquête qui est toute relative. Puisque nous avons rencontré le président de la FUB, nous avons discuté effectivement avec beaucoup de sérénité de tous les sujets vélo et je pense qu'il va nous être utile dans les mois qui viennent, en tout cas c'est comme cela que nous avons perçu l'entretien que nous avons eu avec lui, et nous nous sommes mis d'accord pour qu'il y ait un médiateur qui soit mis en place pour faire en sorte de revenir à davantage de sérénité sur les problématiques de vélo. Il n'y a pas de raison que l'on soit sans arrêt dans le conflit, comme c'est le cas, et il n'y a pas de raison que l'on soit sans arrêt traduits devant le tribunal administratif. Et puisque pour l'une de ces opérations... comment dirais-je... judiciaires qui est la justice administrative qui est programmée à la demande de l'association, il y a... comment dirais-je... un médiateur justement qui a été nommé. Ce sera un premier pas qui évidemment sera destiné à opérer sur les sujets évoqués dans ce domaine mais qui peut très bien éventuellement servir à être élargi. Voilà ce que je souhaitais vous dire au passage, avant de compléter bien sûr. Je ne voudrais pas en effet que certains élus me reprochent que ce soit trop long.

46.2 - QUESTION ORALE SUR "LE COUT DU BHNS", DEPOSEE PAR MME ZOE DESBUREAUX

M. GEST : Donc, la parole est maintenant à Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, Monsieur le Président.

Dans un rapport de la Chambre Régionale des comptes l'année dernière, le budget de la mise en place du BHNS était chiffré à environ 156 millions d'euros.

Aujourd'hui, le réseau n'est toujours pas au point et des frais se sont ajoutés : changement d'itinéraires des lignes, de modes de paiement, et même surtout le renvoi des bus en Espagne pour réparation.

Vous aviez refusé l'idée d'un tramway car cela vous paraissait trop coûteux à mettre en place. Ce projet était, à l'époque, chiffré à 200 millions d'euros (dont 50 millions attendus de l'Etat).

A combien s'élève aujourd'hui le décompte général et définitif de la réalisation du BHNS ?

M. GEST : La parole est à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Madame la Conseillère d'Amiens Métropole, tout d'abord, vous pointez un coût de l'opération BHNS à 156 millions d'euros alors que nous dressons un bilan définitif à 134 millions d'euros hors taxes, dont 128,6 millions d'euros hors taxes déjà payés au 31 décembre 2021. Peut-être que les 156 millions d'euros que vous évoquez se lisent en TTC, auquel cas nos montants sont les mêmes. Mais alors, faites de même pour le projet de tramway qui remporterait, dans ce cas, le coût à 240 millions d'euros et non 200. Je rappelle que les dépenses du budget annexe transports sont exprimées en hors taxes puisque la collectivité bénéficie d'une déduction de la TVA. Par ailleurs, les éléments survenus depuis la mise en service que vous évoquez n'ont eu aucun impact sur ce coût pour les raisons suivantes :

- des changements d'itinéraires de lignes ne concernent pas les lignes Nemo mais les lignes de proximité ;

- mais surtout ces changements n'ont pas impliqué d'augmentation de la contribution forfaitaire du délégataire Keolis puisque les surcoûts ont tous été compensés par de légères baisses d'offres ici ou là ou au déploiement. Notez néanmoins que si ces modifications avaient occasionné un surcoût d'exploitation, celles-ci auraient été imputées au budget de fonctionnement du budget annexe transports et en aucun cas au bilan financier du BHNS qui porte lui sur de l'investissement.

Pour compléter, j'aimerais préciser que ces investissements, ces ajustements pardon, liés à l'offre de transports urbains, font partie du fonctionnement normal d'un réseau de bus. Ceux-ci sont indépendants d'éventuels projets de transports en commun en site propre et permettent d'adapter le réseau de bus à l'évolution de la ville (quartiers en développement, nouveaux générateurs de déplacements, évolution socioéconomique du profil d'habitants d'un secteur, etc.). Le changement du mode de paiement auquel vous faites référence a consisté à mettre en place une billettique par carte bleue sans contact dite open paiement, une première d'ailleurs pour laquelle nous avons reçu un prix. Même si ce nouveau billet, système de billettique est arrivé quelque temps après la mise en service du BHNS, tous les coûts d'investissement liés à sa mise en place ont été intégrés au bilan financier du BHNS. Je profite de cette justification pour vous faire état de la dynamique très positive que nous observons sur l'usage de l'open paiement puisque nous avons plus que

doublé le nombre de validations en open paiement depuis un an pour atteindre plus de 65 000 validations aujourd'hui.

Sur le renvoi des bus en Espagne, lui non plus, n'a lui non plus aucun impact sur le coût du projet puisque cette démarche est engagée aux frais du constructeur (nous en avons d'ailleurs déjà discuté à un conseil précédent) Irizar et au titre de la garantie générale prévue au marché qui le lie à Amiens Métropole.

Le décompte général et définitif du projet BHNS s'élève donc toujours à 134 millions d'euros hors taxes et aucun des éléments précités n'est venu l'alourdir.

Quant au réseau de bus que vous n'estimez pas au point, il présente pourtant une fréquentation en hausse constante depuis sa mise en service en mai 2019.

Le comparatif financier que vous ébauchez avec le projet de tramway est inexact à plusieurs égards. Vous prenez en compte les financements extérieurs espérés sur le projet de tramway sans prendre en compte les financements réellement obtenus dans le cadre de l'opération de BHNS. Or, nous avons obtenu 38,1 millions d'euros de financements extérieurs, ce qui porte la charge nette du projet à 95 240 000 euros hors taxes. Quant aux 50 millions que vous évoquez comme attendus de l'Etat pour le projet de tramway, ils paraissent très nettement... D'abord, il n'y avait aucune notification d'aucune sorte, aucun dossier, et ils paraissent très nettement surestimés au regard de ce que les autres collectivités ont finalement obtenu du Grenelle III. C'était l'enveloppe qui était visée : 16 % en moyenne de l'avance, de l'assiette subventionnable ont été obtenus par les gens qui en ont bénéficié.

Le projet de tramway auquel vous faites référence ne portait, lui, que sur un corridor de 10 kilomètres et vous le comparez à un projet qui porte sur 4 lignes de bus à haut niveau de service sur un total de 50 kilomètres. Ainsi, même si le linéaire des voies dédiées est semblable dans les deux projets (environ 10 kilomètres), le périmètre plus étoffé du projet BHNS implique l'aménagement de plus de stations (200 stations aménagées) et l'achat de plus de matériel roulant (43 bus électriques et leur système de charge pour 26 millions d'euros).

J'ajoute que de nombreuses dépenses imputées à l'opération de BHNS auraient inévitablement dû être assumées par la collectivité. Par exemple, le remplacement d'un dépôt de bus vétuste et exigu qui a porté sur 20 millions d'euros. Renouvellement d'une flotte de bus hors d'âge et polluante qui a porté sur 31 millions d'euros. Mise en accessibilité de plusieurs dizaines de quais-bus et la requalification de l'espace public faite par la même occasion, etc.

Pour conclure, vous aurez compris que ces 4 lignes du BHNS portant sur 50 kilomètres auront coûté 106 millions de moins que le projet de tramway qui portait sur 10 kilomètres.

Et puis, puisqu'il faut bien tout se dire et que vous semblez vivre dans le passé, je rappellerai que si le vice-président aux finances de l'époque s'était montré plus convaincant auprès de son président, qui a beaucoup hésité, 3 ans n'auraient pas été perdus, ce qui au demeurant renvoie à leurs propres responsabilités la non-réalisation du tramway sur le mandat 2008-2014, si tant est que celui-ci fut pertinent.

M. GEST : Voilà qui est dit.

**46.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A « LA QUALITE DE L'EAU »,
DEPOSEE PAR MME ZOE DESBUREAUX**

M. GEST : Nous donnons la parole maintenant, pour la dernière question orale, à nouveau à Madame DESBUREAUX pour une question sur la qualité de l'eau.

MME DESBUREAUX : Excusez-moi, j'ai un petit problème de connexion. Comme quoi, on n'est jamais trahi par le papier. J'aurais dû y penser.

Monsieur le Président, je vous ai déjà interpellé sur ce sujet au dernier conseil métropolitain, mais ce sujet me paraît trop important pour n'en parler qu'aussi peu. La question de la distribution de l'eau sur notre région et notamment dans notre métropole nous pose toujours une interrogation autant pour nous que pour de nombreux habitants.

L'eau des Hauts-de-France a été annoncée comme polluée par des pesticides, dont le Desphényl et le Méthyl Desphényl. Ceux-ci peuvent engendrer « un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur-ice » nous explique l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail. La limite fixée est de 0,1 microgramme par litre. Seulement, le Courrier Picard relayait il y a peu que l'Agence Régionale de Santé indiquait que 65 % de la population des Hauts-de-France était touchée par ce phénomène. Aussi, aux dernières nouvelles, des conclusions d'essais étaient attendues. Depuis, des citoyens de la métropole nous interpellent sur ce sujet, indiquant que depuis un certain temps, ils étaient touchés par des problèmes de démangeaisons quand d'autres se plaignaient même de perte de cheveux à cause de la qualité de l'eau, certains avouent même ne plus oser boire l'eau du robinet.

Dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes au sujet du service des eaux, était mise en avant une bonne qualité de l'eau. C'était une reconnaissance essentielle et un symbole en ce qu'il lie étroitement enjeu social et enjeu de développement durable et qu'il veille sur une richesse sans laquelle personne ne peut vivre : il mérite pour cela toute notre attention pour en préserver tout le potentiel.

Ce sujet est sérieux et mérite une meilleure réponse que celle donnée précédemment qui balayerait des témoignages contraires à vos dires.

Qu'en est-il de la qualité de l'eau dans la métropole et de son éventuelle contamination aux pesticides cités ? Il est important de rassurer les inquiétudes des usagers et usagères afin de ne pas laisser de traces sur la confiance et la consommation de l'eau du service public, car en ce qui concerne le pouvoir d'achat, la consommation de l'eau du robinet reste la meilleure option.

Je vous remercie.

M. GEST : La parole à Eric MAQUET.

M. MAQUET : Merci, Monsieur le Président.

Madame DESBUREAUX, votre question met en évidence les difficultés rencontrées par des consommateurs quand ils souhaitent être rassurés sur une question essentielle : celle de la qualité, de la potabilité de l'eau qui leur est distribuée chaque jour. La réponse est simple : Amiens Métropole est responsable de la qualité de l'eau jusqu'à votre robinet et vous la garantit. Cette qualité est suivie quotidiennement par le laboratoire interne de notre service de l'eau. Elle est aussi suivie régulièrement par l'Agence Régionale de la Santé (l'ARS). C'est ce qui permet à la Chambre

Régionale des Comptes que vous citez ou encore à Madame la Préfète de la Somme – dont j'ai le courrier après, si vous voulez – dont le dernier courrier à ce propos remonte à quelques mois (janvier 2022), de confirmer que l'eau distribuée est de bonne qualité et ne présente aucun risque pour la santé.

Pourquoi alors, me direz-vous, pourquoi des organismes de sécurité sanitaire parlent-ils de pesticides dans notre région ? Est-ce vrai qu'à chaque fois que nous entendons une autorité parler d'un risque ou d'une nuisance, nous en concluons forcément que ce risque nous concerne et met en péril notre santé ? C'est humain.

Le seuil que vous citez (0,1 microgramme par litre) est en réalité la concentration à partir de laquelle les organismes de sécurité sanitaire assurent une surveillance régulière. La limite sanitaire, c'est-à-dire la concentration sur laquelle aucun effet néfaste pour la santé n'est connu est beaucoup plus élevée : 44,4 microgrammes par litre. C'est 440 fois plus. Par ailleurs, les produits concernés sont interdits à la vente depuis 2019 et à l'usage agricole depuis fin 2020. Leur présence dans l'environnement ira vers une diminution.

Bref, les organismes de sécurité sanitaire communiquent sur une démarche de vigilance et de prévention, mais la technicité du sujet fait que cette information peut créer de l'inquiétude.

J'espère donc que votre question et ma réponse contribueront, elles, à rassurer, éclairer nos concitoyens sur la qualité de l'eau de notre réseau.

Un petit complément : 350 prélèvements par l'ARS par an et 3000 prélèvements par notre laboratoire sur Amiens Métropole pour vérifier la potabilité et la qualité de l'eau.

M. GEST : Voilà. C'est important effectivement de rassurer la population. C'est important peut-être aussi de ne pas l'inquiéter inutilement. Mais les contrôles, je peux vous le dire, sont effectivement très réguliers et c'est très important et c'est tout à fait nécessaire.

Voilà. Nous en avons terminé avec cette séance du conseil d'Amiens Métropole. Je vous souhaite donc une bonne fin de soirée et nous nous retrouvons le 30 juin.

La séance est levée à 20H44.

Le Président de séance,



Alain GEST

